

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTES: Mme LOUISE BOUCHER, présidente,
Mme CLAUDETTE JOURNAULT, commissaire,
Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire.

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE
DE LA TOULNUSTOUC
PAR HYDRO-QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 8

Séance tenue le 5 février 2001, à 19 h
Salle communautaire
1, rue Ashini
Betsiamites

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2001	
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR.....	6
REPRISE DE LA SÉANCE	
PRÉSENTATION DU CONSEIL DE BANDE DE BETSIAMITES	18
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. CHARLES VACHON.....	25
M. ALEXANDRE HERVIEUX.....	27
M. ROSARIO PINETTE	34
M. GILBERT PAUL	49
REPRISE DE LA SÉANCE	
DÉPÔT DE DOCUMENTS	58
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. MAJORIC PINETTE.....	59
M. SÉBASTIEN PICARD	63

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2001
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Kuei kasinu ilnuts!

Mesdames et messieurs, bonsoir!

10

Ni milueliten tekushinieku^u ume ushket tshe uauitakan kuetulushtikut ua tutakan ushkatam.

15

Bienvenue à cette première partie de l'audience publique portant sur le projet d'aménagement hydroélectrique de la Toulnostouc. Nous en sommes à notre huitième séance ce soir.

Nil Louise Boucher, ni utshimaishkueun ume tshe pashatshitat.

20

Je suis Louise Boucher, je préside cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié par le ministre de l'Environnement au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

25

Ume tshishe utshimau atusseun, nika uitshikut, madame Christiane Courtois mak madame Claudette Journault.

Cette Commission est également constituée de mesdames Christiane Courtois et Claudette Journault.

30

Je précise que les membres de la Commission ont été assermentés devant un juge de la Cour supérieure et se sont engagés à respecter le code de déontologie du BAPE.

35

Je vous fais la lecture du mandat qu'adressait le ministre de l'Environnement, monsieur Paul Bégin, au président du BAPE, monsieur André Harvey, le 21 décembre 2000:

40

"Monsieur le Président, en ma qualité de ministre de l'Environnement et en vertu des pouvoirs que me confère le troisième alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet d'aménagement hydroélectrique de la Toulnostouc par Hydro-Québec et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.

"Le mandat du Bureau débutera le 29 janvier 2001. Je joins à la présente les demandes d'audience publique qui m'ont été adressées concernant ce projet.

45 "Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.
Paul Bégin."

Nika uishamau, ilnu utshimau ute Pesamit, René Simon, tshi militak^u imunlu.

50 J'inviterais le chef d'ici, de Betsiamites, monsieur René Simon, pour nous adresser la
parole.

PAR M. RENÉ SIMON:

55 Alors madame la Présidente, mesdames les vice-présidentes, bonsoir.

J'aimerais, en mon nom personnel, au nom des membres de mon conseil et au nom des
membres de ma communauté, vous souhaiter la plus cordiale des bienvenues et vous souhaiter,
par la même occasion, de bonnes sessions de travail, d'échanges et de communications avec
60 les personnes qui donneront leur opinion sur les différents sujets et thèmes qui seront abordés
lors de ces séances.

PAR LA PRÉSIDENTE:

65 C'est donc en vertu de l'article 31 et suivants de la Loi sur la qualité de l'environnement
que nous aurons ensemble à discuter et à analyser ce projet.

Il y a maintenant plus de vingt (20) ans, le Québec s'est doté d'un processus d'analyse de
projets et consultations publiques. Ce processus fait en sorte que les grands projets qui sont
70 susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement doivent faire l'objet d'une étude d'impact
pour évaluer l'option la plus avantageuse et doivent être soumis à la population pour obtenir
leurs commentaires et leurs suggestions.

La procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement édicte le
75 cheminement que doit suivre l'initiateur d'un projet, en l'occurrence Hydro-Québec, avant
d'obtenir un certificat d'autorisation.

Alors d'abord, le promoteur doit exprimer son intention au ministre de l'Environnement
d'entreprendre la réalisation d'un projet, en lui déposant un avis de projet; à la suite de quoi, le
80 ministre de l'Environnement émet une directive précisant la nature, la portée et l'étendue de
l'étude d'impact que le promoteur devra réaliser à l'appui de son projet.

Une fois cette étude d'impact jugée recevable par le ministre, il la rend publique en
demandant au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de la faire lors d'une période
85 d'information et de consultation publique qui, dans le cas présent, s'est déroulée du 28 novembre
2000 au 12 janvier 2001.

90 C'est au cours de cette période de quarante-cinq (45) jours que toute personne, groupe ou municipalité peut demander la tenue d'une audience publique. Ainsi, deux (2) demandes d'audience publique ont été adressées au ministre de l'Environnement, soit celle d'Hydro-Québec et celle du Mouvement Au Courant.

95 Le mandat de la Commission a débuté le 29 janvier et se terminera au terme de quatre (4) mois, soit le 29 mai prochain. C'est alors que le rapport de la Commission sera remis au ministre de l'Environnement.

100 Ce dernier disposera par la suite de soixante (60) jours pour le rendre public. Sur recommandation du ministre, le gouvernement pourra par la suite délivrer un certificat d'autorisation pour la réalisation du projet tel que proposé ou modifié, ou il pourra également refuser de délivrer le certificat d'autorisation.

105 Au cours de ses travaux, la Commission est assistée d'une équipe que je vous présente. Monsieur Jean Roberge, analyste, qui est assis à la gauche de la table de la Commission; madame Annie Roy, analyste, qui n'est pas ici ce soir; madame Élise Amyot, agente d'information, qui sera responsable de la tenue du registre; madame Ginette Giasson, coordonnatrice du secrétariat de la Commission. Les deux (2) dernières personnes sont derrière la salle. Ainsi que madame Nathalie Rhéaume, agente de secrétariat.

110 Par ailleurs, nous sommes assistés d'une équipe du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. Monsieur Richard Grenier, qui est responsable de l'organisation logistique; monsieur Jean Métivier, qui est responsable de la traduction simultanée; monsieur Martin Lajoie, technicien du son.

115 Ainsi que de deux (2) traductrices, mesdames Thérèse Rock-Picard et Rolande Rock. Toutes les séances qui se tiendront à Betsiamites seront traduites en montagnais, et vous pouvez vous procurer les écouteurs à l'arrière de la salle, je crois.

120 Les transcriptions, quant à elles, parce que tout ce qui est dit en audience est retranscrit, sont assurées par madame Florence Béliveau. Je vous mentionne que tout ce qui est dit en audience, je viens de le dire, est enregistré et que ces transcriptions seront disponibles dans les centres de consultation ainsi que sur le site Internet du BAPE environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience, au plus tard.

125 La Commission a également requis une équipe de personnes-ressources que je vous présente maintenant. Plusieurs sont venus lors des séances précédentes, ce soir nous avons une équipe plus allégée, et même différente. Alors nous avons d'abord monsieur Yves Rochon, qui est le porte-parole du ministère de l'Environnement; monsieur Conrad Drolet, du ministère des Ressources naturelles; madame Jacqueline Peltier, de la Société de la faune et des parcs du Québec; monsieur Jean-Marie Picard, du Conseil de bande de Betsiamites.

130

Nous avons également dans la salle madame Michelle Moisan, des Affaires indiennes. Et il nous serait possible, ce soir et demain, d'avoir recours à madame Annie Déziel, qui est de l'Agence canadienne de l'évaluation environnementale.

135 Je vous informe qu'il y a un centre de consultation ici, à Betsiamites, et que vous pouvez également consulter sur le site Internet de la Commission tous les documents et toutes les transcriptions de la Commission. Il y a également un centre de consultation à la Bibliothèque de Sept-Îles.

140 Alors les séances publiques de l'audience sont divisées en deux (2) parties; nous poursuivons ce soir la première partie qui s'est amorcée lundi soir dernier. Cette première partie permet à la Commission et aux citoyens d'obtenir toute l'information possible sur le projet et ses impacts.

145 Je dirigerai les questions au promoteur ou aux personnes-ressources, selon le cas. Ce n'est pas le moment d'exprimer votre opinion sur le projet, c'est le moment de poser des questions qui amélioreront votre compréhension du projet.

150 Le thème qui sera abordé lors des trois (3) prochaines séances de la Commission est le thème concernant les usages du milieu, culture et tradition. Il n'est pas interdit par ailleurs de poser toute autre question qui déborde ce thème.

155 La deuxième partie de l'audience publique qui, elle, débutera le 12 mars prochain, permet aux citoyens de prendre position sur le projet. La Commission entendra alors l'opinion de tous ceux et celles qui le désirent. L'expression de votre opinion pourra se faire verbalement ou par écrit.

160 Vous disposerez donc de quatre (4) semaines après la fin des travaux de la présente partie d'audience publique pour écrire ou préparer votre mémoire. Il serait requis d'annoncer votre intention de présenter un mémoire à la Commission avant le 26 février, auprès de madame Ginette Giasson, la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, et de déposer votre mémoire à la Commission avant le 8 mars prochain.

165 Lorsque les deux (2) parties de l'audience publique seront complétées, la Commission se retirera et rédigera son rapport pour le ministre de l'Environnement. Ce rapport fera état des constatations et de l'analyse de la Commission concernant le projet à l'étude. La décision d'autoriser ou de refuser le projet n'appartient pas à la Commission mais au Conseil des ministres, sur recommandation du ministre de l'Environnement.

170 Nous allons, dans quelques minutes, inviter le promoteur, Hydro-Québec, à présenter les membres de son équipe, le projet qui nous est proposé et le milieu d'insertion de ce projet. Après quoi, nous inviterons le Conseil de bande de Betsiamites, par l'intermédiaire de monsieur Jean-Marie Picard, à nous faire une présentation de la thématique de ce soir.

175 À la suite de ces présentations, nous ferons une pause de quinze (15) minutes, pendant
laquelle il vous sera possible de vous inscrire au registre afin de formuler des questions à la
Commission. Le nombre de questions qui seront permises à chaque fois que vous vous
présenterez à la table des intervenants est de deux (2) questions. Il vous sera possible de vous
réinscrire au registre autant de fois que vous le souhaitez, mais l'appel des participants se fera
180 par ordre d'inscription au registre.

Nous demandons d'éviter les préambules aux questions, sauf ceux qui permettent de
bien contextualiser votre question. La Commission se permettra également d'intervenir en tout temps
pour obtenir de l'information additionnelle.

185 Toutes les questions doivent m'être adressées, ceci s'applique également à toutes les
réponses. Aucun échange direct ne devra se faire entre Hydro-Québec et les personnes-
ressources, non plus qu'avec le public.

190 La Commission ne tolérera aucune forme de manifestations d'approbation ou de
désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes
méprisantes. La meilleure façon de favoriser les débats sereins est de respecter ces règles de
procédure. Les questions sont donc permises, mais pas les accusations.

195 S'il advenait qu'une réponse ne puisse être fournie sur le champ, la Commission se
chargera de l'obtenir le plus rapidement possible lors d'une séance suivante ou encore par écrit.
Ces réponses feront partie du dossier et seront également disponibles dans nos centres de
consultation ainsi que sur le site Internet de la Commission. Dans la mesure du possible, tous
les documents déposés lors des séances sont acheminés dans les centres de consultation la
200 semaine suivante.

S'il advenait que certains éléments d'information ou des documents demandés sont
considérés comme confidentiels par le propriétaire du document, il devra en être fait mention à la
Commission et c'est cette dernière qui décidera si l'information doit lui être remise ou si elle la
205 considère également comme confidentielle; et ce, dans le respect d'une procédure qui est bien
établie au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Voici pour les formalités! Maintenant, j'apprécierais qu'on ne fume pas dans la salle.
J'apprécierais également que ceux qui sont munis d'un téléphone cellulaire utilisent le mode
210 vibration. Et je vous demanderais, lorsque vous vous présenterez au micro, de toujours vous
identifier pour que madame Béliveau puisse prendre note de votre nom.

Alors je vous remercie de l'attention que vous m'avez accordée et maintenant, j'invite
monsieur Patrick Arnaud, qui est porte-parole d'Hydro-Québec, à nous présenter son équipe,
215 son projet et le milieu d'insertion de ce dernier.

Peut-être avant, monsieur Arnaud, je ferais une petite publicité pour le BAPE. Afin de
nous aider à mieux vous servir, le BAPE a mis au point un sondage, un petit sondage que nous

220 demandons aux participants à l'audience de compléter. Alors nous aimerions, nous
souhaiterions, lorsque vous nous quittez ou avant de nous quitter, de prendre un petit moment
pour compléter ce sondage.

Monsieur Arnaud, à vous la parole!

225

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR

PAR M. PATRICK ARNAUD:

230

Alors madame la Présidente, mesdames les Commissaires, mesdames et messieurs,
kuei kuei.

235

D'abord je me représente, je m'appelle Patrick Arnaud, j'interviens ce soir à titre de porte-
parole.

240

Je serai secondé dans mon travail par une équipe de spécialistes de l'entreprise qui sont
en mesure de répondre aux questions qui seront soulevées. Il s'agit, à ma gauche, de madame
Christine Brunelle, ingénieure en planification; à ma droite, de monsieur Claude Tessier, chargé
de projet en environnement, biologiste de formation; et de monsieur Michel Gaudette, ingénieur
en conception des aménagements.

245

Avant de passer à la présentation, j'aimerais aborder la raison pour laquelle Hydro-
Québec a demandé des audiences publiques sur ce projet. Il s'agit d'un souci d'efficacité car
l'entreprise désire réaliser ce projet dans les meilleurs délais. Demander des audiences
publiques, c'est avant tout s'assurer que le processus d'autorisation gouvernementale aura
franchi le plus rapidement possible l'évaluation complète requise pour un tel projet. L'audience
publique, c'est aussi, dans notre société, la façon démocratique d'évaluer les grands projets
d'infrastructure.

250

Au cours de cette présentation, j'aborderai quatre (4) thèmes: la raison d'être du projet, la
nature du projet, la démarche entreprise par Hydro-Québec pour intégrer les avis et
commentaires du milieu à l'élaboration du projet, et enfin les impacts environnementaux du
projet et les mesures que nous prendrons pour les atténuer.

255

260

Commençons par la raison d'être du projet. Pourquoi Hydro-Québec a-t-elle besoin de
construire une nouvelle centrale hydroélectrique! L'aménagement hydroélectrique de la
Toulnustouc s'inscrit dans l'orientation du plan stratégique 2000-2004, consistant à poursuivre la
mise en valeur du potentiel hydroélectrique rentable au Québec. Ce projet contribuera à
satisfaire les nouveaux besoins énergétiques du Québec.

265 En effet, il est prévu que la demande devrait croître à un rythme de un virgule quatre pour cent (1,4%) par année, au cours de la période 99-2014. D'ici à 2004, Hydro-Québec prévoit que la demande annuelle d'électricité au Québec augmentera de quatorze virgule quatre milliards de kilowattheures (14,4 MM kWh), soit dix-sept virgule quatre térawattheures (17,4 TWh). L'augmentation de la demande proviendra, pour une large part, du marché de la grande entreprise et, dans une moindre mesure, des marchés de la petite et moyenne consommation.

270 Plus de vingt pour cent (20%) de l'énergie nécessaire pour répondre à ces hausses additionnelles proviendra de nouvelles sources d'approvisionnement énergétique, alors que la réduction des exportations permettra de combler près de quatre-vingts pour cent (80%) des besoins en énergie.

275 Au-delà de 2004, de nouveaux aménagements hydroélectriques sont nécessaires. Le projet de la Toulnostouc est l'un d'eux.

280 Les trois (3) conditions à satisfaire! Tout projet de développement du potentiel hydroélectrique mis de l'avant par Hydro-Québec, pour répondre à la croissance des besoins en électricité, doit remplir les trois (3) conditions suivantes: être acceptable du point de vue environnemental, être accueilli favorablement par les communautés locales, être rentable à la lumière des conditions du marché.

285 Le projet hydroélectrique de la Toulnostouc remplit ces trois (3) conditions. C'est pourquoi Hydro-Québec a déposé au ministre de l'Environnement, en juillet dernier, l'étude d'impact de l'aménagement de la Toulnostouc. Le dépôt de cette étude permet d'amorcer la procédure d'évaluation du projet par les instances gouvernementales. Ce processus devrait, nous l'espérons, mener à l'émission des autorisations permettant de réaliser ce nouveau projet hydroélectrique.

290 La nature du projet! Voyons maintenant plus précisément en quoi consiste le projet d'aménagement hydroélectrique de la Toulnostouc. La rivière Toulnostouc compte déjà, sur son cours, un ouvrage de retenue, le barrage du lac Sainte-Anne, qui fait partie des ouvrages du complexe hydroélectrique de la Manicouagan. Il s'agit donc d'une rivière déjà aménagée et destinée à la production hydroélectrique.

295 À cet égard, notons qu'Hydro-Québec privilégie d'abord le développement du potentiel des rivières déjà aménagées pour la réalisation de nouveaux projets hydroélectriques.

300 Mis en eau en 1957, le lac Sainte-Anne forme un réservoir de deux cent treize kilomètres carrés (213 km²), dont les variations de niveau actuel sont importantes et peuvent atteindre jusqu'à vingt-six mètres (26 m). Comme pour tous les projets d'Hydro-Québec, différentes variantes d'aménagement ont été étudiées; celles-ci vont d'une centrale au pied du barrage actuel à une centrale située à quatorze kilomètres (14 km) en aval du même barrage.

305 La variante retenue, celle que je vous présente aujourd'hui, constitue le meilleur projet d'aménagement du potentiel hydroélectrique de cette rivière. Cette variante est à la fois acceptable des points de vue économique et environnemental. Elle a aussi fait l'objet d'ententes avec le milieu.

310 Le projet consiste à construire un nouveau barrage sur la rivière Toulnostouc, à quatorze kilomètres (14 km) du barrage actuel. Ce dernier, le barrage du lac Sainte-Anne, sera abaissé afin de permettre la libre circulation de l'eau. Ces travaux auront pour effet d'augmenter la superficie du lac Sainte-Anne de vingt-deux kilomètres carrés (22 km²), soit de dix pour cent (10%).

315 La construction d'une nouvelle digue pour fermer une vallée secondaire et la réfection d'une digue existante à l'extrémité sud-est du lac Sainte-Anne sont également requises.

320 Le projet consiste principalement à construire une centrale d'une puissance installée de cinq cent dix-sept mégawatts (517 MW), de façon à tirer profit de la hauteur de chute comprise entre le lac Sainte-Anne et le réservoir de Manic-2. L'énergie annuelle produite sera de l'ordre de deux point six milliards de kilowattheures (2,6 MM kWh). Les eaux du lac Sainte-Anne seront acheminées vers la centrale par un tunnel de dix kilomètres (10 km) de long.

325 L'aménagement prévoit également des ouvrages de fuite et un évacuateur de crue.

330 Le projet apportera des modifications à la gestion du lac Sainte-Anne. L'effet le plus visible sur ce réservoir proviendra de la diminution des variations du niveau. La variation actuelle, qui peut atteindre jusqu'à vingt-six mètres (26 m), passera à seulement douze mètres (12 m), après la mise en service de la nouvelle centrale.

335 Les travaux de construction pourraient commencer à l'été 2001 et s'étendre sur une période de quatre ans et demi (4 ½). La mise en service de la centrale Toulnostouc est prévue en 2005.

Le coût du projet d'aménagement hydroélectrique de la Toulnostouc est estimé à six cents millions de dollars (600 M\$), auquel s'ajoutera le coût du raccordement de la centrale au poste de Micoua.

340 Abordons maintenant le troisième thème de ma présentation, comment Hydro-Québec a-t-elle intégré les avis et commentaires du milieu lors de l'élaboration du projet. Hydro-Québec a mis en oeuvre un programme de communication et de relation avec le milieu, afin de s'associer de très près aux groupes, aux personnes et aux organismes concernés par le projet. Cette démarche, qui s'est déroulée de juin 99 à mai 2000, a permis d'ajuster le projet en prenant en compte, tout au long des études, les demandes et les préoccupations des représentants du milieu. Ainsi, la variante d'accès à la future centrale a été choisie en fonction des avis des représentants de la population, de façon à faciliter l'accès aux territoires de villégiature, de chasse ou de pêche.

350 De même, les représentants du milieu se sont montrés très sensibles à la perte éventuelle d'un accès routier au barrage et à la digue sud-est. Hydro-Québec a donc proposé de nouveaux tracés pour ces accès, à la satisfaction de la majorité des villégiateurs.

355 Par ailleurs, le choix de la route d'accès à la centrale par la route existante du lac Sainte-Anne implique la perte d'une partie du sentier boucle du club de motoneiges local. Hydro-Québec a donc convenu, de concert avec les utilisateurs, de relocaliser ces sentiers.

Quant aux propriétaires des chalets directement touchés par les travaux, Hydro-Québec leur versera une indemnisation à la suite d'un processus de négociation équitable.

360 Les retombées économiques constituent également une préoccupation majeure pour le milieu. Hydro-Québec s'est engagée à mettre sur pied un comité d'optimisation des retombées économiques liées au projet. Pendant la phase de construction, le projet entraînera des retombées de l'ordre de deux cents millions (200 M\$) pour la région de la Côte-Nord, dont environ cent vingt millions de dollars (120 M\$) en retombées directes. En termes d'emplois, le projet représente globalement environ mille (1000) années-personnes d'ici 2005, dont huit cents (800) personnes sur le chantier en période de pointe.

370 Après la mise en service de la centrale, l'exploitation de l'aménagement entraînera annuellement des retombées régionales de l'ordre de un point deux million de dollars (1,2 M\$), y compris la création de neuf (9) emplois.

375 De plus, l'étroite collaboration entre Hydro-Québec et les représentants du milieu a permis de conclure deux (2) ententes. L'entente Pesamit, signée avec la Bande de Betsiamites, vous-mêmes, prévoit entre autres des mesures pour favoriser les retombées économiques dans cette communauté, de même que leur participation à la réalisation du projet. L'entente Tournustouc, signée avec la MRC de Manicouagan, prévoit la création d'un fonds de développement régional.

380 Nous en sommes maintenant au dernier thème de cette présentation, quels sont les impacts du projet et quelles mesures Hydro-Québec prendra-t-elle pour les atténuer. Le projet de la Tournustouc a été optimisé sur le plan environnemental; en effet, des impacts positifs sont notables.

385 À titre d'exemple, notons l'amélioration de la route du lac Sainte-Anne, les retombées économiques importantes pour la région, la réduction des variations de niveau dans le réservoir. Cette diminution du marnage favorise la production d'omble de fontaine, l'utilisation récréative du lac Sainte-Anne et l'attrait visuel de ses rives.

390 Le projet aussi entraînera certains effets négatifs, qui sont pour la plupart atténuables et qui, pour les autres, feront l'objet de mesures de compensation.

Afin de mieux évaluer les impacts, la rivière Toulnostouc a été divisée en trois (3) secteurs: le secteur du futur réservoir, le secteur à débit réduit, le secteur à débit modifié.

395 Le secteur du futur réservoir! Le futur réservoir correspond à l'agrandissement de dix pour cent (10%) du lac Sainte-Anne. C'est dans ce secteur qu'il y aura le plus de modifications au milieu naturel et aux activités humaines. Pour ce qui est des poissons, la création du futur réservoir entraînera un gain net de dix-huit kilomètres carrés (18 km²) d'habitats pour les poissons; ceci correspond à un bilan de production positif de l'omble de fontaine de l'ordre de
400 cent cinquante kilogrammes (150 kg) par an. Cela représente dix (10) fois plus que la situation actuelle dans la rivière.

Cependant, nous notons la perte de deux (2) frayères, dans ce secteur. Hydro-Québec prévoit donc d'aménager trois cent vingt mètres carrés (320 m²) de frayères, afin de compenser
405 complètement cette perte et de favoriser la production d'omble de fontaine. Enfin, on ne prévoit pas de problèmes liés à l'accumulation de mercure dans la chair du poisson du réservoir, puisque l'omble de fontaine n'est pas une espèce piscivore et donc, ne se nourrit pas d'autres poissons.

410 En ce qui concerne la faune terrestre, la perte permanente d'habitats due à l'agrandissement du réservoir sera compensée par un habitat de qualité équivalente en périphérie. Le castor devra se déplacer au gré des variations de niveau, ce qui le rendra toutefois plus vulnérable à la prédation. Hydro-Québec prévoit procéder à des coupes de rajeunissement quelques années avant la mise en eau, afin de créer un habitat favorable pour le
415 castor le long des tributaires du futur réservoir.

La perte d'habitats pour les oiseaux. La perte d'habitats propices à la nidification de la sauvagine et d'autres espèces aquatiques compte aussi au nombre des impacts. Pour compenser cette perte, Hydro-Québec prévoit valoriser les milieux humides situés en périphérie de nouveaux
420 réservoirs, et installer des niochirs dans le fond des baies du nouveau plan d'eau.

Pour ce qui est des forêts, la création du futur réservoir entraînera la perte d'un volume de bois estimé à cinquante-deux mille mètres cubes (52 000 m³). De ce volume, seulement quatre mille mètres cubes (4000 m³) est économiquement exploitable et fera l'objet de récupération avant
425 la mise en eau. Par ailleurs, le bois résiduel se trouvant dans la zone de variations de niveau du réservoir sera enlevé, de manière à faciliter immédiatement l'utilisation du plan d'eau après sa création.

Villégiature! Toujours dans le secteur du réservoir, il y aura ennoiemnt d'une douzaine de chalets, d'une piste d'atterrissage non homologuée et d'un site de campement montagnais, ainsi que la perte de plusieurs emplacements de pêche et de chasse. Hydro-Québec versera des compensations pour l'acquisition ou le déplacement des chalets.
430

Par ailleurs, avec ses soixante-dix kilomètres (70 km) de nouvelles rives et sa productivité accrue, le futur réservoir offrira une nouvelle zone intéressante pour la pêche en lac et
435

l'établissement de nouveaux chalets. La hausse de productivité pourrait se traduire par une augmentation de soixante-quinze (75) jours-pêcheurs en lac par année, mais aussi par une perte de dix (10) jours-pêcheurs en rivière.

440 Concernant l'érosion, environ soixante-cinq pour cent (65%) des rives qui bornent la zone agrandie du réservoir sont susceptibles de s'éroder sous l'effet des variations de niveau. Cependant, en quelques années, un équilibre naturel devrait être atteint.

445 Deuxième secteur, le secteur à débit réduit. Le secteur à débit réduit est la portion de la rivière Toulmoustouc comprise entre le futur barrage et la future centrale. Cet endroit verra une réduction significative de son débit. Hydro-Québec a donc décidé d'incorporer, dès la conception de son projet, un débit réservé écologique de trois mètres cubes-seconde (3 m³/s), pour maintenir l'habitat de l'omble de fontaine.

450 Ce débit réservé assure aussi le maintien des activités biologiques des poissons, dont les cycles de reproduction, d'alimentation et de croissance.

455 Le secteur à débit modifié. Située en aval de la future centrale, la rivière Toulmoustouc connaîtra des variations de débit différentes de celles enregistrées présentement; c'est le secteur à débit modifié. Il en résultera des variations du niveau de l'eau qui modifieront sensiblement les conditions de navigation en aval de la centrale.

460 Pour les publics rencontrés et qui fréquentent ce secteur, de telles modifications ne semblent pas poser de difficultés particulières. Sous l'effet des variations d'eau, certaines berges sont susceptibles aussi de s'éroder. Hydro-Québec prévoit mettre en place des ouvrages de stabilisation linéaire, des enrochements et des ouvrages ponctuels aux endroits exposés.

465 Avant de conclure, permettez-moi d'ajouter quelques mots sur la sécurité durant les travaux, le suivi environnemental et les impacts cumulatifs du projet.

470 Sécurité! Durant les travaux, Hydro-Québec contrôlera l'accès au territoire pour des raisons de sécurité. Les utilisateurs pourront tout de même y avoir accès en s'inscrivant à une guérite installée par Hydro-Québec; celle-ci sera située dans les tout premiers kilomètres sur la route du lac Sainte-Anne pendant la construction de la route. La guérite sera ensuite déplacée au kilomètre 93, une fois les travaux de la route complétés et pour la durée de tous les autres travaux.

Hydro-Québec prévoit également patrouiller le secteur régulièrement, afin d'assurer la sécurité de tous les utilisateurs.

475 Surveillance et suivi environnemental! Pour toute la durée des travaux, Hydro-Québec mettra en place un programme de surveillance environnementale afin d'assurer la protection de l'environnement. Un suivi environnemental se poursuivra sur une période de cinq (5) ans à compter de la mise en service de la centrale, afin de mesurer l'efficacité des mesures d'atténuation et de leur apporter au besoin des ajustements.

480 Effets cumulatifs du projet! En ce qui concerne les effets cumulatifs du projet,
conformément à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, Hydro-Québec a aussi
réalisé une étude des effets cumulatifs liés à la réalisation du projet. Cette étude a démontré que le
projet a des effets cumulatifs positifs. Les principaux effets positifs sont liés à une augmentation de
485 production d'omble de fontaine et à l'établissement de conditions plus propices à cette espèce dans
le lac Sainte-Anne.

De plus, l'agrandissement de ce lac et l'amélioration de l'accessibilité au territoire auront
également un effet cumulatif positif sur l'utilisation du territoire à des fins récréotouristiques.

490 Bref, le projet d'aménagement hydroélectrique de la Toulnostouc est un projet élaboré dans
le cadre d'études techniques et environnementales rigoureuses. D'ailleurs, à la lumière de ces
études, aucun des impacts prévus ne remet en cause l'acceptabilité environnementale de ce projet.

495 C'est un projet bonifié avec la collaboration des gens du milieu, c'est un projet qui répond
aux besoins en électricité des Québécois à un coût avantageux.

Tshinashkumitin.

PAR LA PRÉSIDENTE:

500 Merci monsieur Arnaud.

505 Nous avons demandé à Hydro-Québec de vous présenter quelques diapositives sur la zone
d'influence de ce projet. La semaine dernière, à Baie-Comeau, nous avons en effet réalisé une
visite virtuelle, étant donné qu'il aurait été difficile de tous se déplacer et d'aller voir sur les lieux
l'état du milieu. On a plutôt demandé à Hydro-Québec de nous aider et de nous présenter des
diapositives.

510 J'ai pensé qu'il serait intéressant, pour tous ceux qui sont ici ce soir, de voir ces
diapositives. Alors j'inviterais, j'imagine que c'est monsieur Tessier, j'inviterais monsieur Claude
Tessier à nous faire cette présentation.

515 Je vais modifier légèrement le programme également, par rapport à ce que j'avais déjà
annoncé. Nous ferons une pause après cette présentation, après quoi monsieur Jean-Marie Picard
viendra faire la présentation pour le Conseil de bande de Betsiamites.

Alors à vous la parole.

PAR M. CLAUDE TESSIER:

520 Bon, ce que je vais vous présenter ce soir, c'est les photos qu'on retrouve à l'arrière, soit
sur la carte qu'on voit de ce côté-là et celle qu'il y a de l'autre côté, vous pourrez les consulter par
la suite.

525 Alors premièrement, nous avons la zone d'étude qui est ici et la visite que nous allons faire va partir de la digue sud-est, qui est ici, nous allons remonter le lac Sainte-Anne pour rejoindre le barrage actuel, et redescendre la rivière Toulnostouc.

530 Alors la première photo, c'est la photo de la digue sud-est et on voit, sur cette photo, la photo 1a, le réservoir Sainte-Anne qui est à l'arrière, la digue sud-est qui est à l'avant et la rivière Godbout, la tête de la rivière Godbout qui se trouve à cet endroit-là.

535 Alors à ce moment-là, la digue sud-est, le réservoir plutôt était neuf mètres (9 m) en bas du niveau maximum. Le niveau maximum du réservoir est à la cote trois cent un mètres (301 m), c'est trois cent un mètres (301 m) au-dessus du niveau de la mer, environ mille pieds (1000 pi) au-dessus du niveau de la mer, qui est la cote maximale du réservoir.

Alors une même image, vue d'un peu plus loin, où on voit le réservoir au loin, la digue sud-est et une plus grande partie de la partie de la source de la rivière Godbout.

540 Vue dans l'autre sens, on voit à nouveau la digue, le réservoir qui est de ce côté-ci et la rivière Godbout dans les montagnes.

545 Maintenant, on va monter si vous voulez le réservoir Sainte-Anne et se rendre sur une pointe qui est à proximité du barrage, à peu près à cet endroit-ci. Alors la photo est à peu près au même niveau que tantôt, c'est-à-dire qu'on est environ huit mètres (8 m) sous le niveau maximum. Et on voit, sur la photo, différentes stries qui nous montrent la progression du réservoir selon les mois ou les saisons, où la cote maximale est au niveau des arbres.

550 Maintenant, on va vous présenter quelques photos du barrage Sainte-Anne. Alors cette photo, c'est le barrage Sainte-Anne lorsque l'on regarde vers le réservoir, où on voit l'évacuateur qui est à gauche, évacuateur de crue, et le barrage qui est ici.

555 Bon, on va essayer un moyen plus technologique! Alors l'évacuateur qui est ici, le barrage en béton qui se poursuit par un barrage en enrochement. Et remarquez le débit de la rivière à cet endroit-ci, il y a quand même beaucoup d'eau qui sort cette journée-là. Et ici, on est juste en aval du barrage.

560 Même chose, le barrage ici qui est en roche, qui fait deux cent soixante-dix mètres (270 m), si on avait un ruban à mesurer, deux cent soixante-dix mètres (270 m) de long sur trente-huit mètres (38 m) de hauteur, et on voit le débit qui sort du barrage Sainte-Anne. À ce moment-là, le débit était de trois cent trente-neuf mètres cubes-seconde (339 m³/s). Donc on est, sur la carte ici, exactement au barrage.

565 Prochaine diapo, vue d'un peu plus proche, notre barrage suivi de la partie en béton où on va voir d'un peu plus près d'où vient l'eau dans la partie en béton.

Ça, c'est du barrage en enrochement vers l'aval; les pêcheurs connaissent bien ce secteur-là, parce que c'est l'endroit où les gens pratiquent la pêche, dans cette zone-là.

570 Alors voici le pertuis sur deux (2) étages, où on retrouve six (6) pertuis qui sont distribués sur deux (2) étages. À ce moment-là, le débit était de dix mètres cubes à la seconde (10 m³/s).

575 Photo 9, alors on a une vue de l'amont du barrage, et on voit la rivière un peu plus à l'arrière. C'est dans la même période. Et j'aimerais peut-être vous faire remarquer, si je ne me trompe pas, c'est la section ici où les gens viennent mettre leur embarcation à l'eau, au barrage Sainte-Anne.

580 Une autre vue du barrage et de l'évacuation de l'eau. On voit qu'il y a un peu d'eau qui coule par l'évacuateur qui est ici, le barrage qui est à cet endroit-là. Alors on est toujours à trois cent trente-neuf-trois cent quarante mètres cubes-seconde (339 m³/s-340 m³/s).

Une autre vue de l'amont et l'accès aussi au lac Sainte-Anne.

585 Ici, c'est l'évacuateur de crue du barrage.

Alors on va vous montrer, dans les deux (2) prochaines photos, l'image, vous vous rappelez, on vous l'a présentée tantôt dans la présentation de monsieur Arnaud, mais je vais vous faire remarquer certains aspects du barrage qu'on voit ici. Alors cette photo-là, c'est la photo actuellement, et on va revenir avec la photo après. Alors on a l'évacuateur, avec ses leviers mécaniques ici, et prenez note de l'aspect du barrage à cet endroit-là, mais on va revenir sur cette photo-là si ce serait possible.

590 Alors voici, on a perdu nos leviers mécaniques, et voici le barrage ici.

595 On revient. Alors là, il y a une continuité de circulation entre ces deux (2) endroits.

Maintenant, on va descendre la rivière, on est à quelques kilomètres en aval du barrage, et on voit la rivière au kilomètre 76. On était tantôt environ au kilomètre 80, eh bien là, on est, sur la carte ici, le terrain d'aviation, on le voit très bien ici, le long de la rivière Toulnostouc.

600 La photo 14 nous amène au kilomètre 71, donc près de dix kilomètres (10 km) en aval du barrage. La baie aux Caribous. Cette photo-là a été prise au mois de mai 98, et le débit de la rivière, on voit qu'il y a quand même pas mal d'eau qui coule, était d'environ cent dix mètres cubes à la seconde (110 m³/s).

605 La photo suivante nous amène au kilomètre 68. Le kilomètre 68, effectivement, le ruisseau Rooney, qui est situé ici. À ce moment-là, de la prise de la photo, on avait un débit d'environ cent mètres cubes-seconde (100 m³/s). Et on remarque, sur la carte, le début de la prise d'eau qui va amener l'eau dans la centrale, plusieurs kilomètres plus bas. Alors sur la photo, cette prise d'eau là est située dans le fond de la vallée, à cet endroit-ci. Donc ici, on est dans le secteur du futur

610

réservoir et l'eau va transiter via la prise d'eau, le tunnel qui va amener l'eau à la centrale dans ce secteur-là. Donc le ruisseau Rooney.

615 La prochaine, on va changer de carte, on va se rendre au kilomètre 68, donc tout près du barrage. Le futur barrage est ici, le barrage proposé, donc on est situé en amont du futur barrage. La rivière coule dans ce sens-là, le barrage serait un petit peu plus loin. Le débit à ce moment-là était d'environ trois cents mètres cubes-seconde (300 m³/s).

620 Là, on est vraiment au site du barrage proposé, qui serait exactement à cet endroit-là où il fermerait la vallée. On en a deux (2) photos de cet endroit-là, et le débit est à environ douze mètres cubes-seconde (12 m³/s). Alors ici, on aurait le barrage qu'on peut imaginer, fermant la vallée à cet endroit-ci.

625 Cette photo, c'est une photo vue vers l'amont, et on a un ruisseau qui est juste ici; ici, c'est le ruisseau Anctil, qui est tout près de la pointe qui est ici.

630 La prochaine photo, donc un petit peu en aval de ce secteur-là. Là déjà, on voit qu'il y a un petit rapide suivi d'un lac, si on veut, l'agrandissement de la rivière Tounustouc. On a déjà parlé de cet agrandissement-là dans une session précédente. Ici, le débit est de douze mètres cubes à la seconde (12 m³/s), bien qu'on voit pas très bien, compte tenu de la distance avec les vitesses de courant.

635 La prochaine section, on se retrouve au kilomètre 66.5; donc on s'éloigne de la zone du futur barrage. 66.5, le débit était de soixante-cinq mètres cubes à la seconde (65 m³/s). Alors dans ce secteur-là et pour un bon bout, on a des intervalles entre des rapides et des zones d'eau lente. Alors un petit pool, un rapide, une espèce de petit lac rond et un rapide. Alors c'est ça qu'on voit actuellement, cette photo illustre très bien cette section-là, à soixante-cinq mètres cubes à la seconde (65 m³/s).

640 La prochaine, c'est au kilomètre 64. Là, il y a plus d'eau à ce moment-là, deux cent trente-cinq mètres cubes-seconde (235 m³/s). Donc on est dans une espèce de courbe dans la rivière.

645 Et au kilomètre 61 maintenant, là on est dans une section qui est à courant beaucoup plus lent, une zone d'écoulement plus lente, alors on voit bien sur la photo, il y a plus ces rapides-là. Et c'est la section également où il est proposé de mettre un seuil en amont pour garder cette section-là au même niveau qu'on a actuellement, comme on le voit sur la photo, même si on est dans le secteur à débit réduit.

650 Bon, suite à cette zone d'écoulement lent qu'on voit sur la photo ici, là on arrive dans une zone très turbulente, qui va nous amener à la chute des Crans Serrés. Cette photo, les débits étaient de deux cent dix-huit mètres cubes-seconde (218 m³/s). Alors on est dans un secteur assez étroit, qui sera de plus en plus étroit en descendant la rivière, et où les vitesses de courant seront de plus en plus rapides.

655 Là, on a passé la zone étroite, le Cran Serré arrive tout simplement ici, on va voir une photo un petit peu plus loin, et le débit était, sur cette photo, de quatre-vingt-dix-huit mètres cubes-seconde ($98 \text{ m}^3/\text{s}$). Alors là, ici, on voit la dernière chute du Cran Serré, ici, qui arrive dans une espèce de lagon, au kilomètre 58. La chute des Crans Serrés, qui va nous amener vers le secteur de la future centrale.

660 Alors ici, la future centrale, centrale proposée, va être située dans cette courbe-ci. Et dans cette courbe-ci, il y aura la centrale et son canal de fuite qui va être présent dans la rivière. Alors là, on avait, le barrage actuel est au kilomètre 80 à peu près, le barrage futur au kilomètre environ 67 et maintenant, on est vers le kilomètre 54, environ.

665 Je vous demanderais de porter attention à la petite île qui est ici, on va la voir en plus gros plan, cette même île là. Donc c'est une illustration de la rivière lorsque le débit est à quatorze mètres cubes-seconde ($14 \text{ m}^3/\text{s}$).

670 Photo 24, alors c'est un petit seuil de contrôle dans la même section, kilomètre 55. On monte un petit peu la rivière, on est revenu un petit peu en arrière, au kilomètre 55, ce petit rapide.

675 Maintenant, on va descendre la rivière mais en aval de la future centrale. Plus on va descendre, plus les eaux vont être, la rivière va s'élargir, la vitesse de courant va être plus lente, les eaux vont être plus calmes. On voit bien sur la photo que la rivière est plus large et il y a pas de rapides importants dans ce coin-là. La centrale est située près de l'endroit où le crayon est illustré ici. Et la section ici, c'est la section qui est un peu plus élargie de la rivière. Donc le débit à ce moment-là était de quatorze mètres cubes à la seconde ($14 \text{ m}^3/\text{s}$).

680 Alors on revoit une photo de l'île dont on avait l'agrandissement tantôt. La centrale qui arrive de ce côté-ci, cette fois on a une vue vers l'amont, et le secteur ici qui va être à débit modifié dans le projet.

685 Maintenant, on va descendre un peu plus en aval, au kilomètre 48. Au kilomètre 48, c'est le dernier rapide avant disons d'avoir accès au réservoir Manic-2. C'est le dernier rapide qui est accessible par le grand brochet, c'est ce rapide-là qui fait qu'il y a pas de grand brochet plus haut qu'à ce seuil-ci. Donc le débit à ce moment-là était de dix-neuf mètres cubes-seconde ($19 \text{ m}^3/\text{s}$).

690 Maintenant, un pont que plusieurs utilisateurs connaissent, c'est le pont du kilomètre 92; 92 sur la route mais pour nous, c'est le kilomètre 40 sur la rivière. On voit quand même qu'il y a une vitesse de courant relativement plus forte. D'ailleurs sur la photo, il y a un petit rétrécissement, mais rien qui empêche la circulation des poissons.

695 Ce pont-là, on voit ici, dans la section extrême droite qu'il est fermé à la circulation; il est désuet et il devra être rénové. Il a soixante mètres (60 m) de longueur.

 On descend maintenant la rivière toujours, un peu en aval de ce pont, kilomètre 37.5 ou kilomètre 88 de la route. Un petit chalet sur le bord de la rivière Toulnostouc. On voit un petit peu

700 la route qui passe près du chalet, ici. Dans cette section-là, il y a pas véritablement d'effets reliés au projet, mais on voit que la rivière est beaucoup plus calme.

705 Ici, on a une autre vue de la rivière au kilomètre 31. À cet endroit-là, on a fait des relevés pour essayer de reconnaître la présence de brochet dans certains herbiers au printemps, ça a pas été fructueux. On a récolté des brochets, mais on n'a pas vu de frayère à cet endroit-là, et c'est un site qui aurait pu être propice. C'est la raison pour laquelle on l'indique ici, zone d'eau lente au kilomètre 31. Le débit à ce moment-là était de deux cent trente-deux mètres cubes à la seconde (232 m³/s).

710 Kilomètre 31, à la sortie de la rivière Pistuacanis, kilomètre 28.5. Le débit à ce moment-là était de quatre-vingt-dix mètres cubes à la seconde (90 m³/s). Alors on est à la sortie, directement à la sortie de cette rivière, qui est une rivière à brochet, si on peut dire.

715 Maintenant, on va passer dans le secteur du lac Amariton. Le secteur du lac Amariton, c'est le secteur qui est proposé pour l'emplacement du campement. Alors on est situé à l'est de la zone de la rivière Tounustouc, et on voit le campement qui est pointé à gauche. Alors c'est la photo que vous voyez ici.

720 Le lac Amariton, c'est un lac qui est en deux (2) sections, on voit les deux (2) sections sur la photo, ici et là. C'est un lac qui a environ huit kilomètres (8 km) de long, alors c'est un assez grand lac, qui a même une profondeur de soixante-quatre mètres (64 m), un lac profond, avec une profondeur moyenne de dix-neuf mètres (19 m).

725 Une autre photo du lac Amariton. La même chose ici, le site du campement qui a déjà été occupé, on le voit, et où on note la présence d'un chalet, qui est situé juste ici, sur le bord du lac.

Alors voilà, ça fait le tour de notre visite virtuelle de la rivière Tounustouc.

PAR LA PRÉSIDENTE:

730 Merci, monsieur Tessier.

Alors on va prendre une pause de quinze (15) minutes, après quoi monsieur Jean-Marie Picard viendra nous faire une présentation. Merci.

735 Je vous invite à vous inscrire au registre, en profiter pour vous inscrire au registre qui est ouvert à l'arrière, qui est tenu par madame Élise Amyot, si vous voulez poser quelques questions à la Commission. Merci.

740

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE

745

PRÉSENTATION DU CONSEIL DE BANDE DE BETSIAMITES

PAR LA PRÉSIDENTE:

S'il vous plaît, on va recommencer!

750

Alors bonsoir monsieur Picard. Alors nous vous avons demandé de faire une présentation à la Commission de votre communauté, sur le thème qui est traité ce soir et demain après-midi et demain soir. Alors je vous laisse la parole.

755

PAR M. JEAN-MARIE PICARD:

Bonsoir madame la Présidente, mesdames les Commissaires, et ainsi qu'aux membres de la Bande qui sont ici présents.

760

Nous allons faire une présentation de l'occupation et de l'utilisation du territoire de la Première nation innue de Betsiamites en deux (2) étapes. La première étape est l'occupation ancestrale, qui couvre l'occupation millénaire et le patrimoine innu, la cartographie historique de l'occupation, l'utilisation des bassins versants. Ce qui nous amène à l'occupation contemporaine du territoire de la Première nation de Betsiamites.

765

Dans cette occupation contemporaine, nous allons couvrir l'étude sur l'occupation et l'utilisation du territoire par le Conseil Atikamekw-Montagnais. Cette étude-là date de 1988. Par la suite, nous allons vous présenter la réserve à castor de Betsiamites, qui a été instituée dans les années 51; cette réserve à castor là avait pour but de protéger la ressource castor. Et par la suite, nous concluons avec la consultation auprès des aînés sur certaines zones limitrophes de notre territoire ancestral, avec nos voisins de Uashat-Maliotenam.

770

Permettez-moi de vous présenter évidemment le premier acétate, qui date de plusieurs années. Les premières populations humaines sur la Côte-Nord remontent à près de huit mille (8000) ans, période archaïque. La distinction des ancêtres des Montagnais apparaît il y a deux mille (2000) ans.

775

Les contacts avec les Montagnais et les Eurocanadiens débutent dans les années quinze cent-seize cent. D'ailleurs, c'est les premiers groupes autochtones qui accueillent les Eurocanadiens. À cet égard-là, c'est peut-être pour ça qu'on parle le français aussi bien que les autres nations; évidemment, les autres nations du Québec parlent beaucoup plus anglophone, en regard du premier contact qu'ils ont eu avec les Anglo-saxons.

780

Par la suite, on peut découvrir l'occupation par le patrimoine innu, la présence de sites archéologiques connus, des fouilles sur le littoral du fleuve dans le cadre du projet hydroélectrique nous permettent de découvrir ces sites-là, ils ont été identifiés. Il y a un potentiel archéologique très important sur la Côte-Nord, surtout sur le littoral du fleuve Saint-Laurent et

785

surtout dans les principales rivières où les Innus avaient des voies de pénétration. Et c'est à cet égard-là que nous, on identifie notre présence, notre occupation de ce territoire-là.

790

Évidemment, notre préoccupation est majeure à l'égard de la protection de ce patrimoine-là.

795

Évidemment, une occupation ancestrale doit quand même avoir une représentation graphique; c'est ce qu'on a devant nous, ici à l'écran. Dans la carte qu'on voit ici, on voit la vallée du Saint-Laurent. Ici, si je peux me situer, c'est un peu vers Québec, Charlevoix ce qui est en carré. C'est ce qu'on peut voir comme territoire montagnais vers les années seize cent.

800

On peut aussi noter que dans la rive sud du Saint-Laurent, on y dénote la présence des Montagnais.

805

On voit ici la représentation graphique de la rivière Manicouagan. Déjà, il y a une confirmation d'une présence montagnaise. Évidemment, c'est tout l'ensemble du territoire des Autochtones, des premiers occupants à ces dates-là.

810

En 1666, une autre recherche des anthropologues nous démontre ici plus distinctement la zone des rivières Manicouagan, Outardes. Et encore là, la présence ici, en rive sud du Saint-Laurent, de la présence montagnaise et des Papinachois.

Et on voit ici, dans cette zone-là, déjà vers l'est, la présence notable de d'autres Montagnais, d'autres groupes, des gens de l'est, traduction.

815

La dernière carte qu'on peut voir, qui est représentée au début du siècle, on voit ici les gens de Betsiamites. C'est la carte de SPEC. On voit ici des gens de Godbout.

820

Déjà on peut identifier toujours le secteur des rivières Manicouagan, rivière Pessamit, rivière Kuetutinushtuk, et Kuliapukut, Godbout. On voit déjà là plus précisément, au début du siècle, que cette zone-là est déjà identifiée aux gens de Pessamit et aux gens de Godbout, qui ont été inscrits à la Bande de Betsiamites dans les années quarante et cinquante.

825

C'est ce qui nous amène à la deuxième partie de la présentation. Évidemment, il faut faire le joint entre l'occupation ancestrale et le mode d'utilisation de ce territoire-là. Cette utilisation-là et occupation est signifiée par l'utilisation des cours d'eau principaux, des bassins versants, le mode d'occupation et d'utilisation du territoire; la répartition du territoire en grands groupes familiaux, selon les bassins versants; le lieu de rassemblements et d'échanges à la tête et à l'exutoire des bassins; les déplacements facilités par les principaux cours d'eau qui forment les bassins.

830

Évidemment ici, en jaune, on voit le groupe du lac Saint-Jean, Pekuamit, jusqu'à la tête et la limite qu'on peut facilement retrouver lorsqu'on parle de la Convention de la Baie-James, le bassin versant des rivières qui s'en vont vers la baie James.

Ici, on voit en vert tout le bassin versant du réservoir Pipmuacan et de la rivière Betsiamites jusqu'à sa tête. Ce bassin versant là est utilisé principalement par les clans familiaux des Bellefleur, Benjamin, Canape, à partir de la rivière Betsiamites.

835

Et ce qu'on voit en mauve, c'est la rivière Outardes, Piktipsishtukshipu qui, de son parcours, va jusqu'au lac Plétipi, et on retrouve encore là des clans familiaux des Hervieux, Riverin, St-Onge, Crépeau.

840

Et pour revenir au bassin versant de la Manicouagan, qui regroupe toutes les rivières de tête en haut, Seignelay, Racine de Bouleau, Mouchalagane, Hart Jaune.

845

Entre autres, dans le bassin versant de la Manicouagan, on retrouve la rivière Kuetutinushtuk, qu'on voit à l'est de ce bassin. C'est le même bassin versant. Les gens d'Hydro-Québec vont faire exactement la même présentation, lorsqu'on définit les bassins versants. Ce bassin versant regroupe la majorité des gens qu'on pourrait dire de l'est du territoire, les gens de Bacon, St-Onge, Collard, Picard et Ashini. Ashini sont un peu plus au sud-est des bassins versants, le bassin versant de la Godbout, Kuliapukutshipu, et qui vient rejoindre la Toulnostouc.

850

Ça donne un peu l'utilisation que les gens faisaient, des parcours qu'ils faisaient pour aller à leurs terres ancestrales, pour faire leurs activités traditionnelles à l'intérieur des terres et surtout à la tête des rivières, avec les autres groupes limitrophes de Pointe-Bleue, du lac Saint-Jean, des Cris, Naskapis, des Montagnais de Uashat-Maliothenam et de Matimekosh.

855

Évidemment, on vous représente les bassins versants des rivières ici qui touchent le territoire, évidemment c'est tous les territoires familiaux des membres de la Bande de Betsiamites.

860

Maintenant, pour une occupation beaucoup plus contemporaine avec les rivières, lorsqu'on établit que l'hydrographie a été beaucoup plus, les routes d'accès au territoire pour les gens de Betsiamites, l'étude de 88 du Conseil des Atikamekw et des Montagnais a démontré l'occupation et l'utilisation contemporaine du début du siècle jusqu'aux années 82 de ce territoire-là par les grands bassins versants. D'ailleurs, c'est le territoire ancestral désigné par les gens de Betsiamites auprès des aînés qu'on a consultés au cours des années.

865

On voit ici la zone de chevauchement du côté ouest avec les gens du lac Saint-Jean, Pekuamit, et ici au sud, on voit aussi la zone limitrophe avec Essipit. Du côté ouest, ici, on peut déjà établir qu'il y a une certaine zone de chevauchement.

870

Elle n'apparaît pas ici en raison du fait que Uashat-Maliothenam, au moment de la réalisation de la grande étude, n'était pas présente au Conseil Atikamekw-Montagnais. Donc le manque d'information sur cette carte ne présente pas les zones de chevauchement, en raison du fait que Uashat-Maliothenam était absente au moment de la réalisation de cette étude faite par le Conseil Atikamekw-Montagnais.

875 Comme je vous disais tout à l'heure, l'occupation contemporaine présente aussi, à cet
égard-là, une réserve à castor. La réserve à castor, évidemment, nous situe beaucoup plus dans la
zone qu'on voit ici, avec tous les patronymes. La limite de la réserve à castor, évidemment que la
réserve à castor est une réserve qui a été faite par les deux (2) gouvernements, dans le but de
protéger la ressource castor. Ici, la réserve à castor de Betsiamites regroupe tous les principaux
880 utilisateurs des clans familiaux.

On voit ici, à certains endroits, il y a des clans familiaux qui sont à l'extérieur de la limite de
la réserve à castor, il faut signaler ce fait car lorsqu'ils ont institué la limite de la réserve à castor, ils
ont consulté les utilisateurs, aux endroits où ils allaient, et ils ont pu décrire une ligne de
885 démarcation pour refléter l'utilisation du territoire pour le piégeage du castor, et non pas pour les
autres utilisations et occupations.

Évidemment, la réserve à castor de Betsiamites est plus spéciale, en raison que le droit
exclusif de piégeage sur ce territoire-là est exclusif aux membres de la Bande de Betsiamites, et
890 aucun non-Autochtone ne peut y piéger et chasser les animaux à fourrure, dans le territoire de la
réserve à castor.

Il faut le signaler à la Commission, parce que lorsqu'on parle de réserve à castor, il y a des
réserves à castor qui n'ont pas de droit exclusif; c'est le cas des réserves du Saguenay, division
895 Sept-Îles, division Matimekosh, division Mingan.

Évidemment, cette occupation contemporaine, il faut aussi voir la superposition des
territoires. Lorsqu'on regarde le contour de la limite en rouge, on voit le territoire ancestral que les
Montagnais, que les membres de la bande ont désigné et soumis aux deux (2) gouvernements,
900 pour la négociation du titre et des droits ancestraux. Ce territoire-là est beaucoup plus vaste que le
territoire de la réserve à castor.

Évidemment, je vous signale aussi que le territoire de la réserve à castor est un peu dans la
partie de la Convention de la Baie-James. On peut s'imaginer aussi tout le grand territoire
905 ancestral de Betsiamites, qui a été négocié dans la Convention de la Baie-James.

Évidemment, le territoire ancestral a pour but de négocier le titre et les droits ancestraux
avec les deux (2) gouvernements, et c'est à cet égard-là qu'on l'a appelé nitassinan de Pessamit,
nitassinan voulant dire notre territoire.

910 Par la suite, nous, on a fait des travaux beaucoup plus poussés et actualisés, dans
l'expression même de la réserve à castor et du territoire ancestral. Il y a deux (2) médaillons, sur
cette carte-ci, qui montrent la partie de Hart Jaune, territoire ancestral de monsieur Raphaël St-
Onge, qui est ici présent, au bout de la table, à côté du chef René Simon, qui a vu le jour dans le
915 secteur de Hart Jaune, et qui a maintenant soixante-quinze (75) ans. Il nous a donné toute
l'information de l'utilisation de l'occupation du territoire. C'est un exemple dans le secteur qu'on
vous a donné ici.

920 Et que l'autre secteur plus bas, l'autre en médaillon, nous donne un peu l'utilisation du territoire dans le secteur du projet Kuetutinushtuk. Le deuxième médaillon nous représente trois (3) terrains, trois (3) utilisateurs, le 136, le 149 et le 150.

925 Ici, nous avons encore un aîné de la communauté, monsieur Jos-Henri Picard, qui est assis ici, le premier du groupe des aînés, qui a maintenant quatre-vingt-cinq (85) ans et qui est allé sur le territoire ancestral depuis l'âge de douze (12) ans jusqu'à quatre-vingt-cinq (85) ans. Il connaît très bien le secteur de la rivière Kuetutinushtuk, pour y avoir passé une partie de sa vie.

930 C'est pour ça qu'on a amené des aînés, pour vous refléter un peu l'utilisation du territoire, un peu comment est-ce qu'on consulte les aînés et certains maîtres trappeurs de la réserve à castor et en dehors de la réserve à castor.

935 Évidemment, comme je vous disais, la réserve à castor ne couvre pas l'ensemble du territoire ancestral. Un exemple typique de cela, dans la zone ici, dans la zone de Godbout, le bassin versant de la Godbout, quand est venu le temps de constituer la réserve à castor, les gens de Godbout, surtout la famille Ashini, n'étaient pas encore transférés à la Bande de Betsiamites. La constitution de la réserve à castor est aux années de 1951 et la famille Ashini est venue ici à Betsiamites après la constitution de la réserve à castor, et c'est ainsi que cette zone-là est beaucoup plus vaste, et dans ce cas-ci on retrouve le territoire ancestral des familles Ashini, des anciens membres de la Bande de Godbout, comme on pouvait le voir sur les cartes historiques.

940 D'ailleurs, nous avons ici un monsieur Ashini, monsieur Michel Ashini, qui pourrait amplement nous démontrer l'utilisation et la connaissance de ce territoire-là, non pas seulement en regard de la réserve à castor, mais de l'utilisation et l'occupation ancestrale et contemporaine. Il est à la droite de monsieur Picard, monsieur Michel Ashini.

945 Monsieur Ashini, aussi, est un membre depuis les années cinquante, ici, et toute sa famille a utilisé, occupé le territoire du bassin versant de la Godbout, a utilisé ce territoire-là. Donc la spécificité du territoire ancestral est démontrée ici, dans ce cas précis de monsieur Ashini.

950 Par la suite, il y a des personnes qui ont participé au développement forestier et au développement hydroélectrique. Évidemment, j'inviterais monsieur Pascal Bacon pour vous donner le vrai nom du projet Toulnostouc; quand on dit Kuetutinushtuk, c'est pas Toulnostouc, c'est francisé de Kuetutinushtuk. Et il va nous signifier le vrai nom et la souche même de Kuetutinushtuk.

955 Monsieur Bacon, maintenant âgé de quatre-vingt-quatre (84) ans, a travaillé nombre d'années auprès des compagnies forestières, dans l'arpentage des relevés forestiers, pour les compagnies forestières du secteur Kuetutinushtuk, la compagnie QNO, Québec North Shore.

960

PAR M. PASCAL BACON: (Traduction par l'interprète)

965 Ce pourquoi ça s'appelle Kuetutinushtuk, ça n'a jamais été nommé tel que ça l'est maintenant. Vous avez la Manicouagan d'un côté et Kuetutinushtuk dérive de Manicouagan. Et puis par la suite, vous allez retrouver la Godbout. C'est trois (3) rivières.

Que monsieur va vite!

970

Tous ces cours d'eau et ces lacs se ramènent ici et se déchargent dans une même rivière, qu'on a appelée Kuetutinushtuk; c'est pourquoi on l'appelle Kuetutinushtuk, parce que c'est trois (3) rivières, sur la décharge de plusieurs lacs, et le grand lac Hart Jaune, et du côté est, il ne peut pas avancer de rivière, les montagnes sont trop hautes. Et c'est pourquoi on le prénomme

975 Kuetutinushtuk.

J'ai pas saisi!

980

Celui qui aurait pu raconter son souvenir, c'est William Vachon et Jean-Baptiste Bacon, du nom de son fils Maurice Bacon, qui ont grandi là, et William Volant, et les Picard, sur ce territoire.

Ce serait tout le témoignage que je pourrais vous apporter, selon mon bon souvenir. Je vous remercie.

985

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

PAR M. JEAN-MARIE PICARD:

990

Merci, Pascal, dans cette description, le vrai nom de Toulnostouc, Kuetutinushtuk francisé.

995

Maintenant, j'aimerais vous présenter monsieur Paul Benjamin, qui est dans le même âge que ses confrères aînés. Monsieur Benjamin a fait carrière, lui, dans les projets de développement hydroélectrique, et arpentage entre autres pour le ministère des Ressources naturelles.

1000

Il connaît très bien le secteur de Manicouagan et Kuetutinushtuk, et je vais l'inviter à vous donner un peu un bref historique, sommaire, des travaux, des grands travaux qui se sont déroulés sur le bassin versant de Kuetutinushtuk et Manicouagan.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1005

Monsieur Picard, si monsieur Benjamin parle en montagnais, pourriez-vous lui demander de parler lentement, parce que la traductrice a de la difficulté à suivre.

PAR M. PAUL BENJAMIN: (Traduction par l'interprète)

1010 Je souhaite la bienvenue à vous tous, mesdames et messieurs. Moi, je vais vous parler de mon expérience avec Hydro, j'ai travaillé pour Hydro pendant quinze (15) ans, j'ai vu le barrage du lac Cassé en 52 et les travaux se sont terminés en 57 à Labrieville et après on a commencé au 45, à Bersimis-2, ça s'est terminé en 60. J'y ai travaillé.

1015 Il n'y a jamais eu de consultation avant ces projets-là dont je vous parle. Dans quinze (15) ans de travaux, je n'ai jamais vu aucune consultation. Mais il y avait probablement juste moi qui en étais informé.

1020 Et puis maintenant, ça fait plusieurs années maintenant qu'on parle du projet de Kuetutinushtuk, et moi j'aimerais aussi que si Hydro construit ce barrage, qu'il n'arrive pas la même chose que dans les anciens barrages, que toutes les eaux usées, disons, se déversent sur des hauts lacs. C'est ce que j'ai vu comme saleté.

1025 À Labrieville, il y avait trois mille (3000) hommes, et tous les égouts étaient déversés sur la rivière Bersimis. Et maintenant, on a l'air d'être surpris qu'il n'y ait plus de saumon dans notre rivière. Nous, on attribue la perte du saumon, la disparition du saumon par rapport à ces dégâts-là.

C'est le message que je voulais passer à l'Hydro.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1030 Merci.

PAR M. JEAN-MARIE PICARD:

1035 Évidemment, je vais juste finir sur les utilisateurs de la zone limitrophe ouest de la rivière à Castor, qui sont inscrits selon l'administration fédérale, et qu'on doit soumettre au fédéral pour avoir droit à ses subsides.

1040 En partant d'en haut, ici, à peu près à cette hauteur-là, nous avons le lot 106, dont l'utilisateur est monsieur Victor St-Onge; le 107, un peu plus bas, feu Charles-Dominique St-Onge, pas de descendant; 110, comme je vous disais, dans la section de Hart Jaune, Raphaël St-Onge; dans la zone un peu plus au sud, le 114, Georges Vachon; le 113, qui fait juste un petit bout, Edgar St-Onge; le 122, Casimir Picard; le 121, qui fait juste une pointe, monsieur Lionel Bacon; le 130, qui vient ici, à la hauteur, Adrien Vachon.

1045 Et on arrive dans le secteur des travaux, de la zone d'étude Hydro-Québec, le 136, Josaphat Labbé; le 149, directement la zone d'ennoisement, Jos-Henri Picard; et le 150, deux (2) utilisateurs, Marcel Picard et Pierre Picard.

1050 Et le dernier qu'on voit ici, où la route de Sainte-Anne traverse complètement le territoire de monsieur Henri Vachon.

Ce qui met fin à notre présentation pour vous donner une description sommaire des utilisateurs. Je vous remercie beaucoup.

1055

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci beaucoup, monsieur Picard.

1060

**PÉRIODE DE QUESTIONS
CHARLES VACHON**

1065

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors on a plusieurs personnes qui se sont inscrites au registre, alors je vais tout de suite appeler les participants pour leur laisser la chance de poser les questions à la Commission.

1070

Le premier intervenant est monsieur Charles Vachon. Bonsoir.

PAR M. CHARLES VACHON:

Bonsoir. Je voudrais parler en montagnais, s'il vous plaît.

1075

(Traduction de l'interprète)

J'ai écouté la présentation d'Hydro-Québec, il a annoncé qu'il voulait construire un barrage dans le but d'aider les Québécois, c'est ce qu'il a dit.

1080

Je parle des autres barrages, des barrages qu'il a construit avant, et il vend toujours de l'électricité à partir de ces barrages, et on a fait un partenariat, donc Hydro-Québec devrait se nommer Hydro-Montagnais.

1085

C'est deux (2) questions, ce sont mes deux (2) questions. C'est tout ce que je voulais dire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1090

J'aimerais savoir, monsieur Vachon, j'ai retenu la deuxième question, vous vous demandez pourquoi Hydro-Québec ne s'appelle pas Hydro-Montagnais.

PAR M. CHARLES VACHON:

1095

Parce qu'on est des partenaires!

PAR LA PRÉSIDENTE:

1100

Mais votre première question.

PAR M. CHARLES VACHON:

1105

Ma première question, Hydro-Québec a dit, il parlait des barrages, le deuxième barrage qu'il va faire à Kuetutinushtuk, il dit, j'ai fait ça pour les Québécois. Il va le vendre, pourquoi il vend l'électricité. C'est ça que je comprends pas.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1110

Pour qui il fait ces barrages, à qui ils vont servir?

PAR M. CHARLES VACHON:

1115

Oui. Il vend ça aux États-Unis.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

1120

Alors monsieur Arnaud, monsieur Vachon veut savoir à qui vont profiter les travaux que vous proposez sur la rivière Toulnostouc.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1125

Alors les travaux qui vont aboutir à la construction d'une nouvelle centrale de cinq cent dix-sept mégawatts (517 MW), comme nous l'avons dit, vont bénéficier à tous les gens qui habitent la province de Québec, à travers ce qu'on appelle le réseau interconnecté d'Hydro-Québec, qui permet d'alimenter tous les utilisateurs du territoire québécois, aussi bien dans les régions éloignées que dans les centres-villes, que dans les bords de mer, enfin un peu partout.

1130

Alors c'est à ces gens-là que vont profiter, et à ces gens-là, on l'a bien démontré en faisant état que c'était une augmentation interne au Québec de un point quatre pour cent (1,4%).

PAR LA PRÉSIDENTE:

1135

Est-ce que ça répond bien à votre question?

PAR M. CHARLES VACHON:

1140 Oui, je vous remercie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1145 Ça va, merci.

ALEXANDRE HERVIEUX

PAR LA PRÉSIDENTE:

1150 Monsieur Alexandre Hervieux, s'il vous plaît.

PAR M. ALEXANDRE HERVIEUX: (Traduction de l'interprète)

1155 Je vous salue tous, je salue tout le monde, les visiteurs. Je veux poser une question au représentant de l'Hydro.

1160 Quand le travail commencera, quand le projet commencera, est-ce qu'on engagera des jeunes? Sûrement pas moi, parce que moi je suis vieux, je parle de la jeunesse, est-ce que ces jeunes-là seront engagés même si ceux-ci n'ont pas de diplômes.

C'est cette question que je pose à Hydro, comment fera-t-il pour engager les jeunes qui n'ont pas de diplômes ou de cartes de compétence?

1165 Quand on parle, vous avez parlé des territoires, j'ai vu la rivière, les tipis. La rivière Bersimis, quant à moi, je connais ça très très bien, je connais toutes les familles qui ont habité, qui ont occupé ce territoire.

1170 Et les jeunes n'ont pas l'expérience que j'ai, je sais qu'ils ne connaissent pas vraiment la rivière Bersimis, c'est dur pour ces jeunes de comprendre les explications que l'Hydro a données.

1175 C'est pour ça, je me demande si l'Hydro vont engager ces jeunes qui n'ont aucune compétence, ni diplôme ou carte. J'aimerais que l'Hydro réponde à cette question, puisque la population est jeune et les jeunes sont ici dans la salle. Je suis sûr que ceux-ci aimeraient avoir une réponse.

1180 Il m'est déjà arrivé, quand j'étais jeune, quand ils ont construit les barrages sur la Manicouagan, j'étais avec un monsieur Élie Simon, je cherchais de l'ouvrage, j'étais menuisier. Si j'avais été jeune, j'aurais été capable de donner, moi aussi, mon nom. J'étais fort dans le temps, je pouvais porter des bardeaux sur mon dos.

Maintenant, c'est des machines qui lèvent les bardeaux, c'est les machines qui font le travail, et elles font la même chose, elles descendent les bardeaux. Et dans le temps, c'est moi qui les levais, c'est moi qui les descendais, c'est la vie qu'on avait autrefois.

1185

Alors est-ce que les représentants de l'Hydro vont répondre maintenant ou plus tard?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1190

Ils vont répondre maintenant.

Alors monsieur Arnaud, monsieur Hervieux souhaite savoir, en tout cas aimerait vous entendre sur l'espoir qui pourrait être offert aux jeunes de la communauté ici, quant à la possibilité d'emplois sur le chantier qui serait initiée advenant la réalisation du projet.

1195

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Oui. Alors d'abord, je voudrais contextualiser que le projet, enfin les discussions qui ont été menées avec la collectivité ont abouti à l'entente de Pesamit. Cette entente de Pesamit, comme vous savez, fait état d'un objectif d'emploi de douze point cinq pour cent (12,5%) de la main-d'oeuvre, et d'un objectif de contrat de dix pour cent (10%) des contrats reliés au projet de la Toulouste.

1200

Concernant la mise en oeuvre de ces deux (2) objectifs, nous allons utiliser des mécanismes qui ont déjà été utilisés à Sainte-Marguerite, pour permettre justement de maximiser l'embauche des Autochtones.

1205

Alors je vais peut-être tourner un petit peu ça, pour vous présenter quelques relevés.

1210

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je vous en prie.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1215

Alors une des premières mesures, c'est qu'on va avoir ce qu'on appelle un coordonnateur à l'emploi. Ça, c'est quelqu'un qui va assurer le lien entre la communauté et finalement, on va dire le chantier, le projet.

1220

Ensuite, il va y avoir un comité paritaire, Hydro-Québec-Conseil de bande. Ça, c'est un comité qui analyserait les obstacles à l'emploi. Et pour reprendre l'exemple que monsieur nous a donné, la problématique des diplômes ou la problématique des cartes de membre, eh bien, je ne peux pas vous dire ce que va faire le comité paritaire, mais il va analyser ces problèmes-là, et il va voir qu'est-ce qu'on peut faire dans ce domaine-là.

1225

1230 Ensuite, il va y avoir, de la part de ce comité aussi, une analyse de l'offre par rapport à la demande, c'est-à-dire on va regarder, parmi les jeunes de votre communauté, parmi les hommes et les femmes de votre communauté, avec vous, est-ce qu'il y a de l'offre, est-ce que vous avez des capacités qui nous permettent de dire, il y a une demande sur le chantier, vous avez toutes les capacités pour répondre.

1235 Il y aura certainement une certaine planification, parce que c'est un chantier qui est assez long, et probablement qu'il y a moyen de planifier une certaine formation, que des gens qui n'auraient pas la compétence au début pourraient acquérir, pendant la période où le projet se développe.

1240 C'est bien évident qu'il va y avoir une communication constante entre le Conseil de bande, les entrepreneurs généraux; les entrepreneurs généraux, c'est eux, on l'avait vu dans la maximisation régionale, qui vont venir chercher des sous-contrats.

Et finalement, on va ouvrir une participation du Conseil de bande sur le comité des relations de travail, et on va effectuer bien sûr un suivi statistique de l'embauche, ensuite.

1245 Alors voilà les mesures qui sont prises pour maximiser l'embauche autochtone.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1250 Vous avez dit plus tôt que dans l'entente, il est prévu que douze pour cent (12%) de la main-d'oeuvre serait de la main-d'oeuvre autochtone. Ça représente combien?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

C'est l'objectif.

1255 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

1260 Oui, c'est l'objectif. Bon, on parlait de mille (1000) années-personnes, on parlait d'une moyenne de deux cent vingt quelque personnes par année. Est-ce qu'on peut calculer que c'est douze pour cent (12%) des deux cent vingt quelque par année ou...

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1265 Bien voilà par exemple, vous avez fait la bonne règle de trois (3). Donc on va prendre deux cent vingt (220), douze pour cent (12%), ça fait aux alentours d'une trentaine de personnes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

1270 **PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:**

Monsieur Arnaud, vous avez expérimenté, à SM-3, ce processus-là, si je comprends bien?

1275 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Oui.

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:

1280

Au niveau de l'embauche autochtone?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1285

Oui.

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:

1290

Quel genre de résultat que ça a donné, à date?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Ça a donné des résultats qui sont quand même assez encourageants.

1295

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:

En termes de pourcentage?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1300

En termes de pourcentage, bien, je peux obtenir - on est actuellement, je pense, sur Sainte-Marguerite, à cinq pour cent (5%) d'embauche autochtone, sur le chantier.

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:

1305

Ce qui correspond à l'objectif qui était visé?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1310

L'objectif de Sainte-Marguerite, je sais pas de combien il était. Peut-être que je peux avoir la réponse.

Il y en avait pas, il y avait pas d'objectif visé.

1315 **PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:**

En ce qui a trait, monsieur fait allusion, peut-être que les jeunes ont pas toute la formation, ont pas toute l'expérience ou les cartes de compétence pour travailler sur ce chantier-là.

1320

Est-ce qu'il y a des choses qui sont prévues, par exemple pour avoir des cartes temporaires ou des choses comme ça, pour favoriser l'embauche dès le départ du chantier?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1325

Ça, ça va être le comité paritaire Hydro et le Conseil de bande qui va instituer des mesures ou qui va négocier des mesures, parce qu'il y a quand même des autorités qui nous entourent, il y a quand même des règles pour travailler, il y a quand même une réglementation qui régit le métier de la construction. Donc il va falloir voir comment on peut obtenir des autorisations dans le contexte de la réglementation.

1330

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Hervieux, est-ce que vous avez autre chose à ajouter?

1335

PAR M. ALEXANDRE HERVIEUX: (Traduction par l'interprète)

J'aurais probablement quelque chose à rajouter, mais ce serait trop long, je prendrais trop de temps.

1340

Moi, j'ai quatre-vingt-huit (88) ans, je me rappelle très bien le passé. Ici, nous étions dans le boisé, il y avait aucun barrage. Je suis né avant les barrages, figurez-vous! Aussi, avant la venue de Québec North Shore, j'étais né avant qu'ils arrivent. J'ai probablement l'âge, la même histoire que Jésus! Et c'est ce que je peux rajouter.

1345

Et comme je le disais, moi, je souhaite que nos jeunes trouvent du travail, parce que moi aussi, j'ai un fils, il a une petite carte, je crois qu'ils sont à peu près une centaine qui ont suivi un cours pour Hydro, il y en a une centaine qui ont ces petites cartes là.

1350

Mais j'ai demandé à mon fils, effectivement il a obtenu une carte. Cette carte-là ne vaut rien, que je lui ai répondu, ça prend un diplôme, je crois, parce que j'ai vécu la même expérience, parce que j'ai présenté ma candidature comme menuisier, j'ai passé l'examen médical, tout était correct pour mon engagement. Et on m'a demandé la carte de compétence, et non, je l'avais pas. J'ai été obligé de m'en retourner chez nous.

1355

Là-dessus, je vous laisse. Merci beaucoup.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

1360

Monsieur Picard, j'aurais peut-être une question pour vous. Justement, monsieur Hervieux m'a ouvert la porte.

1365

Vous avez connu, dans cette région-ci, la construction de plusieurs barrages, mais il y a eu de l'exploitation forestière également. J'aimerais ça que vous nous indiquiez ce que ça a eu pour effet sur les habitudes de vie de votre communauté.

PAR M. JEAN-MARIE PICARD:

1370

Évidemment, ça a apporté quand même un développement sur la main-d'oeuvre. Les gens qui ont travaillé dans ces grands projets là, entre autres les projets forestiers, les gens connaissaient le territoire, ils ont été utilisés comme guides, hommes de canots, et ensuite dans le domaine de l'arpentage, arpentage forestier, les inventaires forestiers.

1375

On se souvient des époques de Paul Provencher. D'ailleurs, monsieur Bacon en est un des employés. Monsieur Bacon, lui, a appris beaucoup plus dans le domaine des services alimentaires, cuisinier de camp pour un groupe d'arpenteurs.

1380

Les arpenteurs, les gens de canots et les guides ont appris l'arpentage. À partir de là, les gens qui avaient travaillé avec ces arpenteurs-là, soit pour le ministère des Ressources naturelles ou pour le ministère des Forêts, ou pour les compagnies forestières ont pu continuer, toujours dans le même domaine, avec les relevés d'arpentage pour les principaux projets tels que la Bersimis, Outardes, Manicouagan, comme l'indiquait monsieur Benjamin.

1385

Et à partir de là, la main-d'oeuvre, quand il y a eu la construction de ces grands barrages là, la main-d'oeuvre s'est présentée comme manoeuvre. Évidemment que dans le temps, il y avait pas les règles qui régissaient l'emploi, il y avait pas encore les syndicats. À ce moment-là, les gens pouvaient apprendre les métiers sur le tas, avec les compagnies.

1390

Évidemment, des exemples me viennent à la tête. Les gens ont appris sur le tas des métiers tels que soudeur, arpenteur, menuisier. À partir de là, ils ont pris de l'expérience de travail de ces grands projets là.

1395

Par la suite, il y a eu l'effet de la scolarisation. Les travailleurs qui étaient sur les chantiers voyaient des gens, des jeunes travailleurs qui étaient instruits, scolarisés, donc ça leur a donné l'idée aussi de scolariser leurs enfants et de se trouver des emplois occasionnels dans ces projets-là. Évidemment dans le temps, c'était permanent, les constructions se faisaient à l'année.

1400

Entre autres, l'histoire du développement hydroélectrique de la rivière Bersimis a fait des villages, le village de Labrieville, le village du lac Cassé, où quelques familles de travailleurs

autochtones ont été installées et ont pu envoyer leurs enfants à l'école dans ce village-là, profiter de la manne, de la manne de ces projets-là.

1405 Par la suite, les gens ont pu commencer à travailler ici, à l'établissement de leur réserve, constructions résidentielles et autres. Il y a eu de la scolarisation.

Il y a eu toujours les développements forestiers qui étaient pour les travailleurs forestiers, les bûcherons; ça a toujours continué.

1410 Évidemment, les habitudes des gens ont fait que les gens, maintenant, suivent le développement de l'emploi, les occasions d'emploi, et suivent des cours, se scolarisent. Les jeunes maintenant suivent des cours professionnels et s'ajustent aux exigences du marché.

1415 Évidemment que dans le cadre d'un projet comme Kuetutinushtuk, ça donne l'opportunité. Évidemment, comme disait monsieur Arnaud, le comité paritaire établit quand même, là, des paramètres, des exigences minimales.

1420 À cet égard-là, le coordonnateur à l'emploi doit quand même faire les contacts avec les organismes gouvernementaux, tels la Commission de la santé et sécurité au travail, qui délivrent les autorisations de travail et des cartes d'accréditation pour les corps de métiers de la construction. Et par la suite, lorsqu'on rencontre les règles du Décret de la construction, les gens sont aptes à occuper des postes dans des chantiers de construction.

1425 Évidemment, il y a tout, aussi, le volume d'emplois disponibles des emplois non décrétés, le Décret des chantiers de construction. Entre autres les travaux de déboisement, les travaux, les services alimentaires des campements. Tous ces emplois-là ne sont pas décrétés, réglementés par le Décret de la construction. Ça donne quand même, là, une latitude pour essayer d'atteindre l'objectif d'intégrer le plus de main-d'oeuvre locale, hommes et femmes.

1430

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc vous estimez que l'objectif de douze pour cent (12%) pourrait être atteint?

1435

PAR M. JEAN-MARIE PICARD:

Il faut se donner toutes les chances possibles pour l'atteindre et même le dépasser. Dans notre tête, c'est un minimum; dans la tête du partenaire, j'espère que ce n'est pas un maximum.

1440

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

ROSARIO PINETTE

1445

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Rosario Pinette, du Conseil de bande de Uashat-Maliothenam.

1450 Bonsoir monsieur Pinette.

PAR M. ROSARIO PINETTE:

1455 Bonsoir mesdames les Commissaires. Je profite de l'occasion pour saluer le chef Simon, les membres de son Conseil, les gens de Betsiamites, les aînés, ainsi que les promoteurs, Hydro-Québec.

1460 J'aurais trois (3) questions que ma communauté me mandate de poser à la Commission, deux (2) questions qui appartiennent - une question qui appartient davantage à Hydro-Québec et deux (2) questions qui appartiennent peut-être davantage au BAPE. Et après mes questions, je vais conclure.

1465 Ma première question, c'est: en 97, Hydro-Québec avait vu déjà, probablement avant 97 aussi, mais on constate qu'il y a déjà eu du travail qui avait été fait par Hydro-Québec concernant le projet. On constate à ce moment-là que l'étude couvrait davantage que qu'est-ce qu'elle peut couvrir dans le dernier rapport qui a été déposé en juin 2000.

1470 Donc ma question, c'est: qu'est-ce qui fait, qu'est-ce qui a motivé Hydro-Québec a modifier le champ d'étude, par rapport à ce qui avait été déjà regardé en 97. C'est ma question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

On va commencer par celle-ci, et on pourra poursuivre avec les suivantes après.

1475 Monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1480 Alors ce qui a amené Hydro-Québec à restreindre un peu le champ par rapport à cette étude, c'est un peu ce qu'on a dit, c'est qu'on a concentré notre étude sur des variantes pour le projet Toulnostouc et donc, à partir de ce moment-là, on s'est intéressé au territoire qui était défini dans ce qu'on a appelé la zone d'influence et à ses utilisateurs, que l'on a définis comme étant ceux qui utilisaient la réserve à castor Bersimis.

1485 Alors c'est dans cet esprit qu'on a restreint le territoire.

Comme je dis, on a l'étude, on a déjà parlé des études de 97, c'était une étude je dirais presque régionale, il n'y avait pas de détails dans ces études, donc on regardait un potentiel hydroélectrique global.

1490

Alors le projet qu'on a ce soir est le résultat, on a focussé sur le projet de la Toulnostouc.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1495

Et en focussant ainsi que le projet de la Toulnostouc, vous vous trouviez à limiter les communautés autochtones, à consulter uniquement la Communauté de Betsiamites?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1500

Oui. Le territoire de la grande zone d'influence, parce que là on peut parler de la grande zone d'influence, c'est définitivement le territoire de la réserve à castor Bersimis. Toute la partie du projet, c'est-à-dire les trois (3) grandes zones, le futur réservoir, la zone à débit réduit et la zone à débit modifié sont définitivement dans la réserve à castor Bersimis.

1505

Alors pour nous, les utilisateurs du territoire, c'est les gens de Betsiamites. C'est cette raison pour laquelle nous sommes rentrés en contact avec eux, et dans tout un processus qu'on utilise quand on fait la consultation pour nos projets.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1510

Et est-ce qu'au cours de toute cette période de consultation, il vous a été amené d'informer la Communauté de Uashat des travaux que vous projetiez réaliser?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1515

Il y a eu, il y a quelques mois, une rencontre de coordination, parce que nous sommes actuellement en relation avec la Communauté de Uashat pour un autre projet, qui est le projet Sainte-Marguerite, et il y a eu, à l'occasion d'une réunion d'un comité, la manifestation des gens de Uashat de recevoir l'information sur le projet.

1520

Ça a été fait, ça a été fait officiellement. Nous avons reçu une demande du Conseil de bande à laquelle nous avons répondu en envoyant toute l'information à la communauté, au Conseil de bande de Uashat.

1525

Donc nous avons fait ça au niveau du rapport d'avant-projet, tout leur a été envoyé.

1530

PAR LA PRÉSIDENTE:

1535 Et, monsieur Pinette, est-ce que de votre côté, j'aimerais avoir un peu votre version des faits par rapport à ça, est-ce que vous avez effectivement eu l'étude d'avant-projet et avez-vous eu l'occasion de réagir?

PAR M. ROSARIO PINETTE:

1540 Oui, effectivement.

Je vais pas non plus élaborer davantage, plus qu'il en faut, je pense que la démonstration d'intérêt de notre communauté pour le projet, Hydro-Québec en est très au courant, depuis même avant 97.

1545 D'ailleurs dans un de ses écrits, Hydro-Québec souligne que la Communauté de Uashat-Maliotenam, dans son vocabulaire à elle, dit très bien que Uashat-Maliotenam est touchée par le projet et dénote aussi, dans le même paragraphe, que la Communauté de Betsiamites l'est aussi touchée, dû justement au chevauchement que monsieur Picard parlait tantôt.

1550 Je pense que là-dessus, notre intention, dans ce dossier-là, a toujours été manifeste, et elle l'est encore aujourd'hui, étant donné que les clans familiaux qui sont touchés par ce projet suivent de très près les travaux de la Commission depuis le début, via notre radio communautaire qui diffuse en direct les audiences de la Commission.

1555 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

1560 J'aimerais que vous nous expliquiez un petit peu en quoi ce projet-là peut avoir des répercussions pour votre communauté.

PAR M. ROSARIO PINETTE:

1565 Je pense que si Hydro-Québec prenait la peine de fournir des études plus complètes, justement la communauté serait en mesure d'apprécier le projet. Mais le fait qu'on handicape un peu les études permet à la communauté de mettre en doute, justement, la bonne foi de l'étude.

1570 Ce qui avait été discuté en 97, au niveau d'avoir des études, peut-être une étude plus exhaustive du projet, permettrait à notre communauté d'apprécier ce projet-là à sa juste valeur. Donc à ce moment-ci, ça va être assez difficile pour notre communauté d'apprécier le projet, comme Hydro-Québec l'a souligné tantôt, la communauté étant forte d'une expérience qui a été vécue avec le projet SM-3.

1575 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

1580 On a ce soir l'opportunité, justement, d'avoir Hydro-Québec avec nous, et Hydro-Québec est là pour répondre à nos questions. Peut-être, monsieur Arnaud, vous pourriez nous indiquer en quoi le projet en amont, plus en amont du barrage, ou à la tête du bassin versant, en quoi pourrait-il toucher la Communauté de Uashat. Peut-être si on pouvait avoir une illustration.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1585 Michel va vous présenter.

PAR M. MICHEL GAUDETTE:

1590 Madame la Présidente, je vais situer un peu la carte qu'on présente actuellement. Vous avez le réservoir Sainte-Anne, avec la rivière Toulnostouc, et l'effet du réservoir se fait sentir jusqu'en haut, jusqu'au lac Caron et un peu plus haut.

1595 Vous avez aussi la limite, je cherche la ligne, est-ce que c'est cette ligne-ci pour la réserve à castor du Saguenay, donc c'est la limite de la réserve à castor du Saguenay, et on voit que la limite va toucher le lac Fortin. Le lac Fortin, c'est le réservoir Sainte-Anne lorsque le niveau est élevé.

1600 Dans notre projet, ce qui va se passer, c'est qu'à ce niveau-là, il n'y a pas d'impacts négatifs. Les impacts sont positifs, ça va être une réduction des fluctuations du niveau d'eau qui, au lieu d'être de vingt-six mètres (26 m), va être seulement de douze mètres (12 m), et on va restaurer le niveau maximum qui était connu de trois cent un virgule soixante-quinze (301,75 m), à cet endroit-là.

Donc on vient remettre comme c'était dans le passé.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1605 À l'heure actuelle, il est de combien, le niveau?

PAR M. MICHEL GAUDETTE:

1610 Le niveau maximal?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1615 À la hauteur du lac Fortin, là.

PAR M. MICHEL GAUDETTE:

1620 Lorsque le réservoir est à trois cent un virgule soixante-quinze (301,75 m), le lac Fortin est à trois cent un virgule soixante-quinze (301,75 m), ainsi que le lac Caron, un peu plus haut. Donc le réservoir se fait sentir jusque-là.

1625 Par contre, je rappelle qu'au début de 1996, il y a une contrainte qui a été instaurée à deux cent quatre-vingt-seize (296 m), donc pour le moment, c'est seulement deux cent quatre-vingt-seize (296 m), mais ça va remonter à trois cent un virgule soixante-quinze (301,75 m).

PAR LA PRÉSIDENTE:

1630 Donc vous ne prévoyez pas d'effets négatifs à cette hauteur du réservoir?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1635 Non, aucun effet négatif.

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:

1640 Chef Pinette, je vous poserais une question. Vous faites allusion peut-être à des études, d'après vous, qui sont manquantes.

Pour vous, qu'est-ce que ce serait les impacts qui auraient dû être étudiés, qui l'ont pas été présentement, dans le projet?

PAR M. ROSARIO PINETTE:

1645 Pour employer un peu le langage d'Hydro-Québec, on peut prévoir des choses et pour notre communauté, je pense qu'on ne peut pas travailler dans des prévisions ou dans des suppositions, dans des hypothèses. Je pense qu'Hydro-Québec possède les moyens pour procéder à des études d'impact plus complètes pour notre communauté, afin qu'on soit en mesure d'apprécier le projet.

1650 Je pense, d'ailleurs vous l'avez posée la question, madame Boucher, est-ce que c'est pas une stratégie un petit peu malhabile de la part d'Hydro-Québec d'exclure notre communauté du débat.

1655 Donc moi, à mon avis, je crois que c'est important, dans un esprit de transparence, que ces études-là se fassent, de façon à ce que notre communauté puisse aussi se faire entendre.

1660

PAR LA PRÉSIDENTE:

1665 Peut-être pour renchéir sur ce que disait ma collègue Christiane Courtois, quel type d'impacts anticipez-vous dans ce projet?

PAR M. ROSARIO PINETTE:

1670 Sans vouloir, je n'ai pas la prétention d'être un scientifique ou d'être en mesure de prédire ce genre de choses là au niveau des impacts environnementaux, je pense que l'Hydro-Québec ainsi que le gouvernement possèdent ces compétences-là et ces expertises-là.

1675 Mais je pense qu'avec l'expérience que la communauté a en matière de consultation, je pense que la Communauté de Uashat-Maliotenam que je représente doit se faire entendre dans ce dossier-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1680 Justement, on me souffle une question à l'oreille, toujours dans les effets que vous anticipez, est-ce que vous ne pensez pas que le fait qu'on va réduire justement le marnage du réservoir Sainte-Anne, ça pourrait avoir des effets bénéfiques?

PAR M. ROSARIO PINETTE:

1685 Comme je vous l'ai dit tantôt, je ne suis pas nécessairement un expert.

1690 Mais là, je parle de ce qui avait été fait en 97, mais comme Jack l'a souligné tantôt dans sa présentation, il y a une étude dans laquelle notre communauté, Uashat-Maliotenam, n'a pas participé, dans les années quatre-vingt, justement à cause du retrait de notre communauté au niveau du CAM, une étude qu'on a menée depuis deux (2) ans, et dans laquelle on voit clairement l'occupation territoriale de notre communauté dans ce secteur.

1695 Donc ici, je parle de ce qui s'est fait dans les années 97 et du résultat qu'on connaît dans le rapport 2000, et aussi de toute la démonstration, si vous voulez, que notre communauté a à faire au niveau du projet, ainsi que de son intérêt.

1700 Un autre fait qui est important aussi, c'est que notre communauté, Uashat-Maliotenam, c'est une communauté qui est formée aussi de plusieurs rivières, il y a la rivière Moisie, bien entendu, la rivière Sainte-Marguerite, la rivière Pentecôte, la rivière aux Rochers, la rivière Godbout. C'est tous des gens de ces rivières-là qui forment aujourd'hui notre communauté que je représente.

1705 Donc l'intérêt pour notre communauté aux travaux de la Commission ainsi qu'au projet qu'Hydro-Québec entend mettre de l'avant est justifié.

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:

Chef Pinette, est-ce que vous avez des utilisateurs qui débordent chez vous de la réserve à castor Saguenay?

1710

PAR M. ROSARIO PINETTE:

Je pense que, première des choses qui est très importante, si on utilise la réserve à castor comme étant la mesure, je pense que ce serait peut-être un peu se tromper dans la façon qu'on évalue l'occupation du territoire. Je pense que là-dessus, en dehors de la réserve à castor, je pense que l'affirmation de l'occupation territoriale pour notre communauté déborde, comme vous le dites, largement de ce que le gouvernement a mis en place à travers les réserves à castor, tant à l'ouest qu'à l'est, qu'au sud, pas au sud mais au nord.

1715

1720

Je pense que notre communauté a occupé plus que ce que les réserves à castor nous démontrent aujourd'hui. D'ailleurs, ça va jusqu'au Labrador, et c'est assez important en termes d'occupation territoriale.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

1725

Monsieur Arnaud, est-ce que ce serait possible de remettre l'acétate qu'on a vu tout à l'heure.

Alors si on a bien compris les présentations que vous avez faites jusqu'à date, ça reste à être examiné par la Commission, les principaux impacts, en ce qui a trait au lac Sainte-Anne, ont lieu pendant la construction, je parle d'impacts négatifs. Cependant, en ce qui a trait à la période d'opération, après la construction, vous évaluez, à partir du lac Sainte-Anne jusqu'en amont, majoritairement des impacts positifs.

1730

1735

Est-ce que c'est bien le message que vous avez présenté? Les impacts négatifs du projet se situent davantage pendant la période d'opération en aval du lac Sainte-Anne, en termes biophysiques?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1740

Oui. Maintenant, il y a quand même des impacts au niveau du réservoir qui, eux, sont quand même des impacts qui nécessitent compensations, qui sont des impacts négatifs.

Mais après, pendant l'exploitation, effectivement, ils se situent surtout en aval de la centrale, notamment au niveau de l'érosion, notamment au niveau de la portion débit réduit. Donc ça, c'est donc là où sont les principaux impacts, si ça répond à votre question.

1745

1750

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

Oui, mais parlons de la partie amont du lac Sainte-Anne, parce que je crois que c'est le territoire, la zone qui concerne le plus?

1755 **PAR M. ROSARIO PINETTE:**

Oui. Il y a cette partie-là, mais je pense qu'aussi, ce qui est important, comme je le disais tantôt, c'est que notre communauté a l'intention de déposer un mémoire au mois de mars, dans lequel l'information va être encore plus complète que qu'est-ce que je viens amener ici ce soir. Donc vous allez être en mesure encore davantage, encore mieux pour apprécier justement la position qu'a notre communauté face au projet.

1760

PAR LA PRÉSIDENTE:

Justement, l'audience publique a notamment pour but, en première partie, de permettre aux gens de clarifier certains aspects plus nébuleux du projet.

1765

Est-ce qu'il y a pas des questions, justement, que vous souhaiteriez adresser à Hydro-Québec, pour bien saisir, bien cerner tous les éléments essentiels à votre prise de position ultérieure?

1770

PAR M. ROSARIO PINETTE:

Je pense que ma question qui est posée, en ce qui me concerne, demeure toujours nébuleuse. Je pense que là-dessus, ma communauté a besoin de savoir et la réponse qui m'est donnée n'est pas complètement satisfaisante.

1775

Donc, je pense que là-dessus - mais au niveau de ce que ma communauté, Uashat-Maliotenam, peut apporter au niveau de l'éclairage que la Commission a besoin pour situer notre communauté face au projet, notre mémoire en fera foi à ce moment-là.

1780

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

1785

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

Je vais quand même tenter de m'assurer qu'on comprend bien, qu'on a bien compris l'étude d'impact.

1790

Alors pourriez-vous nous reprendre sommairement les impacts que vous anticipez dans la zone amont du réservoir.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1795

Alors au niveau de la zone amont du réservoir, donc actuellement, on va changer le marnage du lac Sainte-Anne, donc ça, c'est un impact positif, qui va avoir un impact positif sur la navigation, étant donné qu'on baisse les dénivelés dans le réservoir, ça c'est évident.

1800 Ensuite, au niveau toujours de la zone amont de la centrale, on va créer un réservoir, et on l'a dit, et on a analysé, calculé, on va avoir un impact positif sur l'omble de fontaine, puisqu'on va créer plus de disponibilités d'omble de fontaine pour la pêche.

1805 Alors on va avoir un impact qui va être ensuite entre le barrage et la centrale, ça va être ce qu'on appelle la zone à débit réduit, qu'on a mitigé avec le débit réservé écologique, et donc on a vu qu'avec ce débit, on conservait l'habitat pour l'omble de fontaine.

1810 Et finalement, on aura un impact au sud du réservoir, de la centrale, en aval de la centrale, et on a vu qu'au niveau de la navigation, il y avait pas de problème, les gens qui ont été consultés ne voient pas de problème.

Il y aura quelques variations de niveau, et on va mitiger la possible érosion qu'il y aura à la sortie de la centrale par des installations de perrés le long des berges.

1815 **PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

Et plus en amont du réservoir Sainte-Anne?

1820 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1825 Plus en amont du réservoir, tout en haut du réservoir, comme on l'a dit, il y aura une variation du marnage qui va diminuer. Et donc, finalement, c'est tout le réservoir qui va bénéficier d'un marnage qui va être moindre, qui va ramener je dirais à des conditions de mise en eau pour les bateaux et pour l'exploitation du lac en été qui sont beaucoup plus normales et beaucoup moins fluctuantes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1830 Et si on parle de la digue sud-est, parce qu'elle est comme à l'embouchure de la rivière Godbout, quels seront les impacts des travaux qui vont être réalisés dans ce coin-là, dans le coin de la digue sud-est?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1835 Au niveau de la digue sud-est, les impacts des travaux vont être minimes, puisqu'il s'agit simplement d'épandre un tapis d'étanchéité sur les deux (2) faces de la digue. Donc c'est des travaux qui vont avoir des impacts tout à fait mineurs.

On va baisser le niveau du lac au maximum, pendant une très courte période, et on va mettre un tapis d'étanchéité de chaque côté.

1840

On peut vous montrer, vous voulez voir une coupe de la digue?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1845

Non, ça va aller.

Peut-être pendant qu'on est dans ce secteur-là, j'aurais peut-être ou Christiane aurait peut-être une question concernant le rabaissement et l'impact.

1850

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:

1855

La question que j'avais par rapport à la digue sud-est, parce que la semaine dernière, vous nous aviez dit que pendant la période des travaux, il y aurait un abaissement du niveau du lac, je pense qui est de l'ordre de deux cent soixante-seize mètres (276 m), quelque chose comme ça, j'ai noté, je me souviens pas de la page, je pense que c'est dans la section 12, c'est par rapport à l'omble de fontaine où on mentionne que si le niveau du lac descend en deçà de deux cent quatre-vingt-dix mètres (290 m), il y a des problématiques au niveau de la fraie, de la période de reproduction qui coïncide avec la période d'abaissement du lac pour la réparation de la digue sud-est.

1860

Donc là, je voulais voir quel genre d'impacts que ça pourrait avoir, compte tenu que c'est la période de reproduction, et si vous aviez évalué les conséquences de ça.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1865

Claude va répondre à cette question, monsieur Tessier va répondre.

PAR M. CLAUDE TESSIER:

1870

Alors finalement, la période des travaux ne sera plus à l'automne, durant la période de reproduction, comme il avait été proposé au départ, et la construction, la réparation de la digue va se faire plutôt en mars et avril. Donc il y aura plus de problème au niveau de la période de reproduction de l'omble de fontaine.

1875

PAR LA PRÉSIDENTE:

Chef Pinette, vous aviez deux (2) autres questions?

1880

PAR M. ROSARIO PINETTE:

1885 Oui, mais avant d'aller sur mes deux (2) autres questions, j'écoute un peu les questions que vous posez, ça m'en fait réfléchir.

Si on parle en amont du projet, vous dites qu'il va y avoir un genre d'abaissement du niveau de l'eau, c'est ça? Non?

1890 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Arnaud, peut-être bien expliquer, là, parce que le chef Pinette était pas avec nous la semaine dernière, alors peut-être bien lui expliquer ce qui va se passer.

1895 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1900 Actuellement, le barrage Sainte-Anne, le lac Sainte-Anne est un lac qui est exploité, il y a des variations de niveau, c'est-à-dire qu'il y a une zone de marnage qu'on voyait très bien dans la présentation, quand on avait vu un épi et puis on avait vu une zone dénudée au bord du lac, c'est ce qu'on appelle la zone de marnage.

Cette zone peut avoir une amplitude, attendez, on va chercher, voir si on trouve un acétate.

1905 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ou la photo, si vous êtes capable de montrer la diapo.

1910 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Bien, j'ai pas la photo, mais je peux vous faire voir...

PAR LA PRÉSIDENTE:

1915 Il faudrait aller plus lentement pour notre traductrice, et pour notre sténotypiste.

Allez-y, monsieur Arnaud.

1920 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1925 Si on regarde par exemple les niveaux observés au lac Sainte-Anne de 79 à 98, on voit qu'entre le mois d'octobre et le mois de septembre, d'octobre à octobre, on voit que le niveau du lac varie de deux cent quatre-vingt-quinze (295 m), il descend jusqu'à à peu près deux cent quatre-vingts (280 m), on prend la moyenne, deux cent quatre-vingt-deux (282 m), et remonte à deux cent quatre-vingt-quinze (295 m). C'est ça qu'on appelle l'amplitude. Alors c'est-à-dire que l'eau dans le réservoir passe de deux cent quatre-vingt-dix-sept (297 m) par exemple à deux cent quatre-vingt-deux (282 m), c'est ce qu'on appelle le marnage, l'amplitude.

1930 Bon, ce marnage-là, avec les nouveaux réservoirs, va diminuer, c'est-à-dire cette amplitude va être moins grande. Donc l'utilisation des bords du lac va être beaucoup plus facile et notamment, elle va être plus facile surtout en été, puisqu'en été, c'est à ce moment-là qu'on met les chaloupes à l'eau, qu'on met les bateaux à l'eau.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1935 Peut-être expliquer au chef Pinette, aussi, que ce marnage pouvait également atteindre jusqu'à vingt-six mètres (26 m).

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1940 C'est ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1945 Donc par rapport à la cote maximale, jusqu'à une cote minimale qui était de deux cent soixante-quinze (275 m).

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1950 C'est-à-dire il passait, de trois cent un (301 m), il pouvait descendre jusqu'à deux cent soixante-quinze (275 m). Donc vous voyez, soixante-quinze (75 m), vingt-cinq mètres (25 m), plus un (1), trois cent un (301 m), ça faisait vingt-six mètres (26 m).

PAR LA PRÉSIDENTE:

1955 Alors que ce que vous proposez, c'est de réduire, la gestion du nouveau barrage et de la centrale va faire en sorte que vous allez réduire ce marnage à douze mètres (12 m); donc il va y avoir moins de fluctuations entre le niveau maximal et le niveau minimal du lac, selon ce qui est proposé par Hydro-Québec.

1960 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Alors voilà ce que c'est que le marnage. Alors là ici, par exemple, on a un exemple.

1965 Là, vous l'évaluez à combien, neuf mètres (9 m)? Là, on a un marnage, vous voyez, de neuf mètres (9 m), à cet épi-là. Ça, c'est un des épis du bord du lac Sainte-Anne.

1970 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

On remonte la diapositive numéro 3.

Ça va?

1975

PAR M. ROSARIO PINETTE:

1980 Est-ce que vous ne croyez pas qu'il serait peut-être utile, vous dites que ça va avoir des impacts davantage positifs de ce phénomène-là, est-ce que vous ne croyez pas utile d'évaluer justement les impacts d'un impact positif, justement, pour reposer cette conclusion-là sur des études?

1985 Je pense, en tout cas en ce qui me concerne, si on veut en faire vraiment la démonstration, des impacts positifs, avant que les impacts positifs soient complètement installés, si vous voulez, pour prendre un terme, il y a toujours une période de sevrage, comme on dit, je pense qu'il y a peut-être lieu de tenir en compte cette période-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1990

Monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1995 C'est la période dont on a parlé, du suivi environnemental, et celui-là va se poursuivre pendant plusieurs années.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

2000 Monsieur Arnaud, concernant le suivi environnemental, avez-vous une approche on pourrait dire participative, où Hydro-Québec entend mettre à contribution les utilisateurs du milieu, et les informer des résultats?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2005 Au niveau de l'approche participative, je pense que le fait qu'on ait une Direction régionale, qui est très bien implantée au niveau de la région et dans toute la zone, je pense qu'on est ouvert à communiquer les résultats du suivi à qui les demande.

2010 De la même façon qu'on a envoyé tous nos documents à Uashat, à leur demande. Et nous n'avons pas eu de réactions.

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:

2015

Monsieur Arnaud, est-ce que le suivi environnemental risque de déborder de la zone d'influence qui est présentement identifiée dans le projet?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2020

S'il y a une préoccupation à un point particulier de la zone d'étude, on va la considérer.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2025

Chef Pinette, vous aviez deux (2) autres questions?

PAR M. ROSARIO PINETTE:

2030

Oui. Je vais juste conclure sur ma première intervention, et je vais passer à mes deux (2) autres questions qui touchent beaucoup plus la Commission.

2035

Je pense que ce que j'ai soulevé comme questions, comme monsieur Arnaud conclut, c'est justement des préoccupations qui sont importantes, et il semble que les réponses qui me sont données ne semblent pas vouloir atteindre un degré de satisfaction pour ma communauté. Donc c'est une question qui reste entière, quant à moi, donc ça permet à monsieur Arnaud peut-être d'aller plus loin dans ses études. Donc maintenant, on les remercie.

2040

Maintenant, deux (2) questions au niveau de la Commission. Nous avons reçu, de la part d'Hydro-Québec, une invitation à siéger au niveau des retombées économiques pour le projet ici. Donc, qu'est-ce qui fait qu'Hydro-Québec nous invite à siéger à cette table-là, alors que la Commission ne veuille pas venir siéger à Sept-Îles?

2045

D'une part, il y a une reconnaissance; d'une autre part, ma communauté est pénalisée, le fait que le BAPE ne puisse pas venir siéger à Sept-Îles.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors je vais parler pour le BAPE!

2050

Il est de coutume, au BAPE, de faire des audiences publiques à proximité du lieu d'un projet. Habituellement, on ne se déplace qu'à un seul endroit, et on invite la population à venir nous rencontrer à cet endroit.

2055

Dans le cas particulier de cette audience, la communauté de Betsiamites, étant à proximité du projet et à proximité de Baie-Comeau, la Commission a décidé d'aller siéger à Baie-Comeau.

On a, bien sûr, reçu de votre part des demandes à l'effet d'aller à Sept-Îles.

2060 Il faut comprendre qu'on a un temps limité pour réaliser les choses, on a des contraintes budgétaires à respecter, nous aussi, et on a essayé de trouver une solution qui pourrait vous agréer, tout en respectant nos contraintes budgétaires.

2065 Et ce que l'on a fait, comme vous l'avez mentionné plus tôt, c'est qu'on a diffusé, via la radio communautaire, les audiences publiques. Donc on les a diffusées dans votre communauté. Ainsi que l'on a mis à votre disposition une ligne 1-800, pour que les membres de votre communauté puissent poser des questions à la Commission. Je ne crois pas que vous ayez exercé ce droit ou cette possibilité la semaine dernière, mais cette possibilité vous avait été offerte.

2070 Alors on a essayé de trouver un compromis entre vous donner la possibilité de participer aux audiences à distance et le fait qu'on avait des contraintes budgétaires.

2075 Il faut comprendre qu'on a à déplacer beaucoup de monde, quand on se déplace en première partie d'audience publique, il y a énormément de gens qui ne sont pas nécessairement à l'avant-scène mais qui accompagnent les participants à l'audience, et il faut que l'on tienne compte de cette réalité, et l'on prend nos décisions en conséquence. Alors c'est ce qui a été retenu.

2080 Et en deuxième partie, la Commission a décidé de tenir ses audiences qu'à un seul endroit, et ce sera à Baie-Comeau. Et nous inviterons tous ceux qui souhaitent présenter des mémoires à se présenter à Baie-Comeau.

Alors c'est ce qui a été décidé.

2085

PAR M. ROSARIO PINETTE:

2090 OK. Vous dites que c'est l'endroit le plus près où le projet se trouve. En utilisant un compas, à partir du projet, ma communauté est quasiment à distance équivalente avec la Communauté de Betsiamites.

2095 Donc, je considère, comme ma communauté est près du projet, plus encore parce qu'elle est touchée aussi, je pense que là-dessus, la demande que ma communauté a faite de vouloir inviter le BAPE à Sept-Îles est une demande justifiable, en considération de l'intérêt que ma communauté manifeste pour ce projet.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2100 Je comprends bien qu'en prenant un compas, on pourrait arriver à un autre résultat, mais l'étude d'impact fait référence à une zone d'influence, et quand on regarde cette zone d'influence, même si on monte un petit peu plus en amont dans le bassin versant, on se rend compte qu'on est à proximité de Baie-Comeau, et à proximité également de la Communauté de Betsiamites.

2105 Par ailleurs, je prétends que nous avons considéré votre demande. Peut-être que le résultat ne vous satisfait pas, mais nous avons quand même tenté de trouver une solution qui est une solution de compromis, qui est celle de diffuser les audiences dans votre communauté, et de vous permettre, via le téléphone, d'adresser des questions à la Commission.

PAR M. ROSARIO PINETTE:

2110

C'est bien.

2115 Pour conclure, je réitère l'invitation que j'ai lancée à la Commission de vous inviter à venir siéger à Sept-Îles, en considération justement de la distance équivalente. Sans ça, je vais croire que la Commission anticipe ses propres résultats.

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2120

Merci.

GILBERT PAUL

2125

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Gilbert Paul, qui est membre de la Bande de Betsiamites.

2130

PAR M. GILBERT PAUL:

Bonsoir, mesdames les Commissaires. En même temps, aussi, je voudrais dire que je suis agent territorial pour le Conseil de bande de Betsiamites.

2135

On a regardé l'étude d'impact, et on se demande, on se demandait la question si le cinq (5) ans, concernant le suivi environnemental, on a parlé tantôt de débordement du cinq (5) ans pour voir si des impacts persistaient, parce que quand même, on attendait depuis quelque temps aussi l'étude de la Baie-James concernant le suivi environnemental, je voulais savoir si ça, je sais que c'est en même temps une référence qui est très, on pourrait je veux dire...

2140

PAR LA PRÉSIDENTE:

S'en inspirer?

2145

PAR M. GILBERT PAUL:

S'en inspirer, oui, et qui pourrait nous aider.

2150 Est-ce que les Indiens, les Cris de la Baie-James ont participé au suivi environnemental et tout ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2155 D'accord.

Monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2160 Oui, je vais demander à Claude Tessier de répondre à cette question.

PAR M. CLAUDE TESSIER:

2165 Oui, je confirme que les enseignements de La Grande et le suivi qui a été fait à La Grande, on s'en sert dans tous les projets maintenant.

2170 Je voudrais peut-être rappeler que le suivi environnemental va comporter trois (3) parties principales: d'abord l'état de référence, donc avant la construction, lors de la construction et après la construction.

Donc on dit, on propose, le suivi environnemental, cinq (5) ans après la mise en service. Donc il y a cinq (5) ans avant, et il y a cinq (5) ans après.

2175 Mais il a toujours été dans nos habitudes, à Hydro-Québec, de documenter suffisamment un sujet qui a une problématique particulière, et de toute évidence, si après cinq (5) ans, il y a encore des éléments qui restent à mieux documenter ou des ajustements qui restent à faire, on pourra les ajuster à ce moment-là.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

2180 Qui établira justement s'il faut continuer de faire le suivi par rapport à certains paramètres; est-ce que ce sera uniquement Hydro-Québec ou un avis qui sera donné de l'extérieur?

PAR M. CLAUDE TESSIER:

2185 Généralement, le suivi environnemental est fait de concert avec les exigences du ministère de l'Environnement, et les résultats du suivi sont également présentés au ministère de l'Environnement.

2190 Je veux quand même rappeler l'objectif du suivi, c'est de confirmer l'évaluation, les hypothèses qu'on a présentées dans l'étude d'impact, et de s'assurer de la bonne réalisation des

mesures d'atténuation qu'on a proposées. Alors ça, ces deux (2) aspects-là sont présentés au ministère de l'Environnement.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

2195

Ministère de l'Environnement, monsieur Rochon, justement, lorsqu'il y a un suivi environnemental qui est réalisé par un promoteur, prenons hypothèse Hydro-Québec, comment procédez-vous pour vérifier ce suivi, et pourriez-vous nous dire si vous avez des mécanismes particuliers pour donner instruction de continuer ce suivi; est-ce que ça se fait par certificat d'autorisation ou simplement par indication du ministère?

2200

Et pouvez-vous nous dire un peu des exemples, si vous en avez à l'esprit.

PAR M. YVES ROCHON:

2205

Effectivement, il y a plusieurs formes de suivis qui existent, dépendant de la problématique dont on fait le suivi.

2210

Si on regarde par exemple un projet, le projet de la Sainte-Marguerite, où actuellement, on a plusieurs niveaux de suivis qui se réalisent, normalement, la première chose qu'Hydro-Québec fait, il va établir un protocole de suivi. Dans l'étude d'impact, Hydro-Québec a identifié je dirais les points ou les éléments qui nécessitent un suivi. Pour nous, c'est bien important, au niveau des décrets, du décret, de fixer ces points-là et les objectifs qu'on veut atteindre par le suivi.

2215

Une fois que ça, c'est défini par décret, et ici, dans l'étude d'impact, Hydro-Québec a proposé certaines formes de suivis, nous, on pourrait, au niveau de notre analyse environnementale, aller plus loin, aller plus longtemps sur certains suivis; c'est une possibilité dont on se réserve le droit de faire.

2220

Une fois que ça, c'est fixé, et que le décret fixe les éléments de suivi, Hydro-Québec va nous soumettre un protocole de suivi.

2225

Maintenant nous, selon la thématique de suivi qui est abordée, on va spécifier des spécialistes, soit au sein de notre ministère, soit au sein de d'autres ministères dont la FAPAQ principalement, pour tous les aspects faune, je dirais, mais ça peut être aussi d'autres ministères qui peuvent être interpellés, ministère de la Santé et Services sociaux, pour le suivi mercure, des choses comme ça, une fois qu'on a identifié nos spécialistes, on analyse le protocole de suivi et on valide avec Hydro-Québec le protocole de suivi.

2230

Celui-ci va souvent fixer un certain nombre d'études. Il faut faire attention, quand on parle de cinq (5) ans, ça peut être une étude dans cinq (5) ans, ça peut être une étude par année, ça peut être aussi sur dix (10) ans, deux (2) études, une étude tous les cinq (5) ans. Il y a plusieurs cas possibles. Donc ça, c'est fixé à même le protocole.

2235 Quand on parle aussi, dans le projet en particulier, où on a des objectifs à atteindre au niveau des mesures d'atténuation, le suivi peut dépendre aussi de l'atteinte des objectifs. C'est-à-dire que tant que l'objectif n'est pas atteint, Hydro-Québec modifie ses façons de faire et là, il pourrait être appelé à demander des autorisations.

2240 C'est-à-dire il doit toujours suivre quand même les prérogatives de la Loi sur la qualité de l'environnement et nous, on analyse donc, au fur et à mesure, les rapports qui nous sont soumis par Hydro-Québec, de concert avec les organismes consultés.

2245 Et si on juge que le suivi est satisfaisant, que les conclusions qu'Hydro-Québec a faites sont satisfaisantes, alors on conclut que le suivi a été réalisé, est conforme.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

2250 En ce qui concerne la bioaccumulation du mercure dans la chair du poisson, ça se fait sur un cycle plus long que cinq (5) ans; à ce moment-là, est-ce que c'est sur une plus longue période que s'effectue le suivi?

PAR M. YVES ROCHON:

2255 Bien effectivement, au niveau de la problématique du mercure, ça dépasse comme tel un projet spécifique parce que là, le suivi, lorsqu'on est dans un plan d'eau qui est pêché, alors il se fait un suivi sur les poissons et là, les données sont recueillies et alimentent le guide de consommation dont on parlait la semaine passée.

2260 Donc ça, c'est comme continu. Une fois qu'un réservoir ou un plan d'eau devient accessible, comme on le voit dans le guide.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

2265 Monsieur Arnaud, de votre côté, quelle est votre proposition en ce qui a trait à la durée du suivi, pour la teneur en mercure dans la chair du poisson du réservoir?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2270 Bien là, actuellement, pour ce qui est du projet de la Toulnostouc, on va assurer un suivi; ça, il y a pas de doute.

2275 Maintenant, on n'est plus au début de la problématique du mercure, on est quand même, on connaît bien la documentation et donc, on va simplement s'assurer que les mesures qu'on a faites ou qu'on a calculées, on va les vérifier.

 Alors pour répondre exactement à votre question, est-ce que le suivi, je pense que le réservoir de la Toulnostouc, du lac Sainte-Anne, va être suivi comme tous les autres réservoirs

d'Hydro-Québec, c'est-à-dire on a des périodicités où on prend des échantillons, et on est capable ensuite de dessiner des courbes de croissance et de décroissance.

2280

Donc ça va être un suivi continu, comme tous nos réservoirs.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2285

Monsieur Paul.

PAR M. GILBERT PAUL:

2290

OK. C'est parce que je crois qu'il devrait impliquer des gens, là, concernant - il y a une table, à un moment donné, où on décide de diffuser ça, ces informations-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2295

Les informations qui vont être recueillies dans le cadre de ces suivis?

PAR M. GILBERT PAUL:

2300

Oui, pour voir la satisfaction ou dans un esprit, je veux dire, de poursuite pour d'autres projets.

Je sais qu'on embarque, là, sur des projets...

PAR LA PRÉSIDENTE:

2305

D'accord. On va essayer de voir.

Comment entrevoyez-vous la participation justement de la population au suivi environnemental que vous allez exercer?

2310

Vous avez des contacts avec le ministère de l'Environnement, mais au-delà de ça, est-ce qu'il y a des interfaces qui vont être établies avec la population?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2315

Je pense, madame la Présidente, que notre responsabilité, c'est d'assurer le suivi. Nous répondons aux directives du ministère.

Je répète, comme je l'ai déjà dit, je pense que c'est à travers notre Direction régionale qu'il peut y avoir effectivement réponses à des questions, réponses à des préoccupations.

2320

Maintenant, je ne pense pas qu'on va associer la population au suivi. Le suivi, on va l'exercer, mais on est ouvert à toute information ou à toute préoccupation qui pourrait venir du

milieu. Et on va se faire un devoir d'informer le milieu, s'il y avait quoi que ce soit qui puisse être une problématique.

2325 Pour un autre côté, pour ce qui est de la participation au suivi en tant que tel, je pense que c'est surtout la participation au projet qu'on va mousser auprès des travailleurs de la région et de la population, à travers le comité de mise en oeuvre. Donc c'est à travers ça qu'on va essayer d'aller chercher de la vedette.

2330 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais quand même, vous semblez nous dire que vous avez un souci au moins de recueillir les préoccupations ou les observations de la population qui, éventuellement, si le projet se réalise, constaterait en tout cas des modifications au milieu.

2335

PAR M. PATRICK ARNAUD:

On a une équipe de communication, dans la Direction régionale, qui est très active depuis plusieurs années, et qui va continuer à être très active pendant plusieurs années. Donc de ce côté-là, je pense qu'Hydro, quand même, assure une bonne communication entre la population et...

2340

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais il n'est pas question, comme c'est le cas pour le comité des retombées économiques, que vous créiez justement un comité?

2345

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Non madame.

2350

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Paul.

2355

PAR M. GILBERT PAUL:

OK.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2360

Peut-être une dernière question, parce que j'essaie de limiter à deux (2) mais enfin!

PAR M. GILBERT PAUL:

2365

C'est dans le même sens, là. Parce qu'on sait que pour les autres projets, c'est sûr qu'on va avoir une vision, lorsque les choses vont nous être dévoilées par le rapport sur la Baie-James, et comparées aussi un peu à SM-3, aussi, le cinq (5) ans, dix (10) ans, je crois, pour SM-3, il y a dix (10) ans de suivi.

2370

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que vous pourriez nous éclairer là-dessus, monsieur Arnaud?

2375

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Tout à l'heure, on a bien dit qu'on assurait un suivi cinq (5) après la mise en service. Et puis bon, bien là, on a pratiquement cinq (5) ans, puisqu'on vient de faire l'état de référence, donc là on va faire l'état de projet et ensuite l'état de suivi, donc on parle d'un suivi environnemental sur une période de dix (10) ans.

2380

PAR LA PRÉSIDENTE:

En fait, vous faites la période de référence. Pendant la construction, j'imagine également, vous assurez un suivi. Et puis après, pendant l'exploitation, un autre cinq (5) ans. Ce qui fait même quinze (15) ans.

2385

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Ça fait dix (10) ans.

2390

PAR LA PRÉSIDENTE:

Dix (10) ans, OK. La période de référence, c'est à l'année zéro, OK. Zéro un (01) de la construction, d'accord.

2395

PAR M. PATRICK ARNAUD:

On va la mettre à zéro; il y a même six (6) mois passé ça.

2400

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc, c'est la même chose que ce qui s'est produit à Sainte-Marguerite?

2405

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Je pense que Sainte-Marguerite, c'était dix (10) ans, oui.

2410

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous avez la réponse, monsieur Arnaud!

2415

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Non, non, c'est dix (10) ans, je suis ferme.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2420

Parfait, c'est beau.

PAR M. GILBERT PAUL:

2425

OK.

Nous autres, c'est pour dire aussi, pour terminer, je fais partie des agents territoriaux de Betsiamites, c'est un nouveau service, c'est le Service territorial qui a été innové, c'est pour ça aussi que je voulais savoir si, dans le futur, on pourrait participer à ces suivis environnementaux là.

2430

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce qu'il y a des choses qui sont prévues, spécifiquement avec la Communauté de Betsiamites, dans le cadre de ces suivis?

2435

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Bien, je pense qu'il y a pas de choses, là, qui pour l'instant sont prévues, à l'instant où on se parle. Mais je pense que tout à l'heure, j'ai fait référence au comité de mise en oeuvre, et je pense que c'est un comité de mise en oeuvre qui est là pour justement faire circuler l'information entre la communauté et Hydro-Québec.

2440

Donc c'est un comité sur lequel les représentants de la communauté devraient être très proactifs, dans ce sens-là. Et si le comité de mise en oeuvre est saisi de cette problématique, il va en traiter, ça c'est sûr.

2445

PAR LA PRÉSIDENTE:

2450

Merci, monsieur Paul.

Je vous propose une petite pause de cinq (5) minutes, le temps de se dégourdir les jambes, et après nous allons revenir, il y a encore trois (3) intervenants.

2455

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2460

**REPRISE DE LA SÉANCE
DÉPÔT DE DOCUMENTS**

PAR LA PRÉSIDENTE:

2465

Alors peut-être avant d'inviter un autre participant, je demanderais à Hydro-Québec s'il a des documents à déposer ce soir ou des informations à fournir à la Commission, des informations laissées en suspens la semaine dernière.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2470

Oui. Alors je dépose les documents suivants!

Donc les transparents, présentation sur les quatre (4) variantes;

2475

Présentation sur l'offre et la demande d'électricité;

Photographies aériennes du déboisement du lac Sainte-Anne;

2480

La séquence des négociations dans le cadre des ententes, maximisation des retombées économiques, partage des coûts aménagement hydroélectrique de la Toulnostouc, saumon du lac Amariton, type de réservoirs;

Documents d'informations sur les filières énergétiques et le rapport final d'évaluation des effets cumulatifs.

2485

Et les réponses aux questions et aux commentaires des autorités fédérales.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2490

Merci. C'est tout, monsieur Arnaud?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Oui.

2495

PAR LA PRÉSIDENTE:

Du côté des personnes-ressources, est-ce que vous avez des dépôts de documents à faire? Non.

2500

Monsieur Picard, est-ce qu'on pourrait vous demander de déposer votre présentation de ce soir?

PAR M. JEAN-MARIE PICARD:

2505

C'est déjà fait, madame la Présidente. Ça a été consigné à madame Rhéaume.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2510

Et est-ce que vous avez d'autres documents à déposer à la Commission?

PAR M. JEAN-MARIE PICARD:

2515

Pas pour ce soir, peut-être demain après-midi ou demain en soirée.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

2520

**PÉRIODE DE QUESTIONS
MAJORIC PINETTE**

2525

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors ceci étant fait, on va appeler monsieur Majoric Pinette.

Bonsoir, monsieur Pinette.

2530

PAR M. MAJORIC PINETTE:

Bonsoir, madame la Présidente.

2535

J'aurais une question sur le débit réservé. L'étude d'impact prévoit un débit réservé pour l'omble de fontaine dans la section à débit réduit.

2540

Est-ce qu'Hydro-Québec a évalué si le débit réservé à trois mètres cubes-seconde (3 m³/s) sera suffisant pour assurer la survie des animaux à fourrure comme le castor, le vison, la loutre et le rat musqué, qui sont importants pour les trappeurs innus.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Arnaud.

2545

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Claude Tessier va répondre à cette question.

2550

PAR M. CLAUDE TESSIER:

Effectivement, les animaux, on en a parlé lors d'une précédente présentation, les effets sur la faune de la création du réservoir, dans la zone à débit réduit et dans la zone à débit augmenté, spécifiquement dans la zone à débit augmenté, les accès aux tributaires, pour le castor entre autres, ne seront pas modifiés.

2555

La végétation riveraine va avoir tendance à avancer davantage vers la rivière et va créer de nouveaux habitats pour la faune semi-aquatique, entre autres. Donc dans le secteur à débit réduit, c'est probablement là où on va connaître le moins d'effets, puisqu'il y a pas d'ennoisement dans ce secteur-là, et l'utilisation des tributaires va pouvoir se maintenir comme avant.

2560

PAR LA PRÉSIDENTE:

Au début de la présentation, vous parliez du débit augmenté, est-ce que c'était dans la section à débit modifié?

2565

PAR M. CLAUDE TESSIER:

Modifié, oui.

2570

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Donc en fait, vous prévoyez que les populations vont venir plus facilement à la rivière, c'est ça?

2575

PAR M. CLAUDE TESSIER:

C'est-à-dire qu'il y aura pas de problème d'accès à certains animaux qui sont trappés, comme le castor, tout ça, dans les tributaires; on va retrouver à peu près exactement les mêmes densités de castor.

2580

Et de plus, l'augmentation de la superficie de la tranche riveraine va pouvoir accueillir également des populations de mammifères, dans ce secteur-là.

2585

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et là où il y a un débit réservé de trois mètres cubes-seconde (3 m³/s), c'est la section qui vous intéressait particulièrement?

2590

PAR M. MAJORIC PINETTE:

Oui.

2595 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Quels seront les impacts que vous entrevoyez?

2600 **PAR M. CLAUDE TESSIER:**

Alors c'est surtout dans cette section-là dont je parlais. Dans la section à débit réservé, les actions tributaires demeurent les mêmes, la végétation va être plus dense, au niveau de la végétation riveraine, qui accueille généralement une meilleure population faunique, dans ce secteur-là.

2605 **PAR M. MAJORIC PINETTE:**

J'aurais une question, sur l'impact sur l'érosion des rives.

2610 À la page 8-6 de l'étude d'impact, comment se fait-il que même après l'application de mesures d'atténuation, l'importance des impacts sur l'érosion des rives demeure forte; est-ce que ça veut dire que les mesures d'atténuation ne servent à rien ou ne sont pas suffisantes?

2615 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors je crois qu'on est dans le secteur à débit modifié.

2620 **PAR M. CLAUDE TESSIER:**
Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:
Alors peut-être nous expliquer un petit peu les phénomènes d'érosion qui vont se produire dans ce secteur.

2630 **PAR M. CLAUDE TESSIER:**
Certainement. Bon, si on parle du secteur à débit modifié spécifiquement, la nouvelle configuration de la centrale, de l'arrivée d'eau et de sa gestion, va faire en sorte que toute la dynamique en aval de la centrale va être modifiée, il va y avoir de l'érosion. Et l'érosion va se faire sentir, pour l'instant on a identifié une zone d'environ cinq kilomètres (5 km) en aval de la centrale, on est en train de...

2635 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que vous pourriez nous visualiser, nous montrer ce qu'il en est?

PAR M. CLAUDE TESSIER:

2640

Si vous me donnez dix (10) secondes, oui.

PAR M. ROSARIO PINETTE:

2645

Ou ce qu'il en serait.

PAR M. CLAUDE TESSIER:

2650

Bon, on voit, sur cette photo, la présence, la position c'est-à-dire de la centrale qui va amener l'eau via un canal de fuite dans cette section-là de la rivière.

2655

Donc la rivière en aval, on disait, il y a cinq kilomètres (5 km) environ qui pourraient être sensibles à l'érosion, et on a fait des relevés sur le terrain pour pouvoir identifier exactement à quel endroit il y a plus de possibilités d'érosion, où il va falloir faire des programmes de stabilisation.

Donc à l'aval de la centrale, ici, de ce côté-ci et de ce côté-là, on prévoit faire de la stabilisation.

2660

PAR LA PRÉSIDENTE:

Pour les fins de la transcription, est-ce que vous pourriez être un peu plus précis, quand vous dites de ce côté-ci ou de ce côté-là.

2665

PAR M. CLAUDE TESSIER:

Disons en rive droite, au kilomètre 53, et en rive gauche, au kilomètre 52, ce sont les zones qu'on prévoit faire de la stabilisation.

2670

Et pour répondre peut-être plus spécifiquement à la question, c'est qu'il y a quand même un phénomène d'érosion qui va demeurer, même si c'est pas un phénomène qui va être important, il va y avoir quand même un phénomène d'érosion, c'est la raison pour laquelle on a, malgré ces mesures d'atténuation là, gardé un impact important dans le secteur, et qui va être ponctuel et d'une durée limitée.

2675

PAR LA PRÉSIDENTE:

Qui va se manifester où et comment?

PAR M. CLAUDE TESSIER:

2680

Disons, j'avais montré une photo des rives, la semaine dernière, alors on va pouvoir observer, à certains endroits, sur quelques mètres, des zones qui vont être érodées, en aval de la centrale.

2685

Mais les zones qui offrent le plus de sensibilité vont être stabilisées.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que ça répond à vos questions?

2690

PAR M. MAJORIC PINETTE:

Oui, madame.

2695

SÉBASTIEN PICARD

PAR LA PRÉSIDENTE:

2700

Monsieur Sébastien Picard, s'il vous plaît.

PAR M. SÉBASTIEN PICARD:

2705

Bonsoir madame la Présidente. J'aurais deux (2) questions concernant le régime thermique et le régime des glaces.

2710

La première, il est mentionné, à la page 9-1 de l'étude d'impact, que la description des conditions actuelles et futures repose sur des observations. Alors ma question, c'est: est-ce que ça veut dire qu'aucune mesure directe n'a été utilisée pour évaluer les impacts du projet sur le régime thermique et sur le régime des glaces?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2715

Vous n'avez pas la référence exacte?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2720

Vous avez cité la première phrase du paragraphe en haut:

"La description des conditions actuelles et futures du régime thermique et du régime des glaces repose sur des observations de la rivière Tournestouc et du lac Sainte-Anne, telles que la température et le niveau d'eau."

2725 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors il rajoutait, ces régimes ont été établis à partir de calculs.

Alors ce qu'il voulait savoir, est-ce que vous avez fait des mesures?

2730

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Alors Michel Gaudette va vous répondre.

2735 **PAR M. MICHEL GAUDETTE:**

Madame la Présidente, mesdames les Commissaires, les simulations ont été faites à base de modèles, mais ce que l'on fait au début, c'est qu'on prend des mesures pour pouvoir calibrer notre modèle, pour pouvoir faire en sorte que le modèle soit précis.

2740

Dans le cas qui nous intéresse, on avait des données à trois (3) stations dans la rivière. Il y a deux (2) des stations qui étaient situées près de la centrale et une (1) près du kilomètre 28, ça veut dire lorsqu'on arrive au haut du réservoir de Manic-2. Et on avait aussi des données dans le réservoir de Sainte-Anne, entre autres près de la digue sud-est, et aussi à l'intérieur même du réservoir.

2745

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc ça répond à votre question.

2750

Est-ce que vous en avez une autre, monsieur Picard?

PAR M. SÉBASTIEN PICARD:

2755 Oui, j'en ai une autre.

L'étude d'impact mentionne, à la page 9-2, que dans le lac Sainte-Anne, la prise des glaces et la fonte des glaces auront lieu aux mêmes dates qu'actuellement. Mais la description des conditions actuelles ne dit rien sur ces dates, ni sur la couverture actuelle des glaces avec un marnage de vingt-six mètres (26 m). Qu'en est-il exactement.

2760

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors monsieur Gaudette.

2765 **PAR M. MICHEL GAUDETTE:**

Pour la date, il y a une date qui est indiquée, il faudrait que je trouve la page exacte, mais c'est vers la fin du mois de novembre qu'est la prise des glaces.

2770 Et pour l'épaisseur de la glace, c'est variable, ça augmente au fur et à mesure que l'hiver progresse. Et on peut atteindre des épaisseurs facilement d'un demi (½ m) à un mètre (1 m), et même plus, en fonction du temps et de l'intensité de l'hiver.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2775 Et est-ce que cette situation changerait?

PAR M. MICHEL GAUDETTE:

2780 Non.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2785 Ce serait la même chose.

PAR M. SÉBASTIEN PICARD:

Ça va être la même chose?

2790 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est ce que dit monsieur Gaudette.

PAR M. SÉBASTIEN PICARD:

2795 Et pour la fonte des glaces?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2800 Pour la formation des glaces, c'est ça? La fonte ou la formation?

PAR M. SÉBASTIEN PICARD:

2805 La fonte.

PAR M. MICHEL GAUDETTE:

2810 Pour la fonte des glaces, ça va être similaire aussi.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2815 Ça se produit à quel moment, est-ce que vous avez une indication sur la période? C'est en général avril?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2820 En résumé, le fait d'agrandir le lac, ça va pas changer, finalement, le comportement et de la prise et de la fonte.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2825 C'est ça.

PAR M. SÉBASTIEN PICARD:

Ça va être beau.

2830 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est tout? Merci.

2835 Alors compte tenu de l'heure, nous allons mettre fin aux travaux aujourd'hui, nous n'avons plus de participants d'inscrits au registre.

Nous nous retrouvons demain, à quatorze heures (14 h), en cette salle. Merci à tous, bonne nuit.

2840 **PAR M. JEAN-MARIE PICARD:**

2845 Madame la Présidente, c'est juste pour faire une annonce auprès des gens intéressés. Tout de suite après la séance de demain après-midi, lorsqu'on finira la journée, vers quatre heures et demie-cinq heures (4 h ½-5 h), il y aura une projection d'un vidéo sur le rassemblement des aînés qui a eu lieu cet été, ici à Betsiamites, pour les gens qui seraient intéressés, pour connaître un peu la thématique, pour poursuivre dans la thématique des séances à Betsiamites. On vous présente le rassemblement des aînés de l'an 2000 à Betsiamites. Ça regroupe tous les aînés des communautés montagnaises, partir du lac Saint-Jean jusqu'au Labrador.

2850 Et la projection aura lieu à l'école Uashkaikan, et il y aura une salle à cet effet-là. C'est une projection d'une (1) heure, juste avant de souper.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2855

Très bien, alors l'invitation est lancée.

Merci et bonne nuit.

2860

SÉANCE AJOURNÉE AU 6 FÉVRIER 2001
À QUATORZE HEURES (14 H)

2865

Je soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

2870

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.

2875